



Commission de délégation de service public du 17 décembre 2024

ANALYSE DES CANDIDATURES

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Consultation N° 2024_DSP_MOBILITE_2026_2031

**Relatif à : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE
MOBILITE ET DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS SUR LE
RESSORT TERRITORIAL DE GUINGAMP-PAIMPOL
AGGLOMERATION**

1 - Objet et contexte de la consultation

La présente consultation a pour objet de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération (réseau Guingamp-Paimpol Mobilité).

Cette consultation porte sur une offre de base et cinq options obligatoires.

Offre de base :

- L'exploitation du réseau actuel du 1^{er} janvier 2026 au 30 août 2026 selon les dispositions prévues à l'article 2.1 du document programme
- L'exploitation d'un réseau restructuré à partir du 31 août 2026 selon les dispositions prévues à l'article 2.1 du document programme

Cinq options obligatoires :

- Option n° 1 : Amélioration de la fréquence sur la ligne B ;
- Option n° 2 : Création d'une ligne C ;
- Option n° 3 : Création d'une navette ZI de Bellevue ;
- Option n° 4 : Création d'une ligne F ;
- Option n° 5 : Création d'une ligne G.

La procédure est soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux délégations de service public, ainsi que les articles L. 3126-3 et R. 3126-1 et suivants du code de la commande publique portant règles particulières à la passation de certains contrats de concession.

La durée de la convention est de 6 ans avec un démarrage effectif des services au 1^{er} janvier 2026. La convention prendra fin au 31 décembre 2031.

2 - Déroulement de la procédure :

• Avis préalables :

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-4 du CGCT, les avis préalables suivants ont été recueillis :

- Avis du Comité technique : non concerné (renouvellement de DSP avec même mode de gestion)
- Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : le 05/06/2024.

• Publicité :

- 1) Avis de pré-information
Sans objet.

2) Avis initial :

- Journal officiel de l'union européenne (JOUE), envoi le 11/09/2024, diffusé le 13/09/2024.
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), envoi le 11/09/2024, diffusé le 13/09/2024.
- Plateforme dématérialisée (<https://marches.megalis.bretagne.bzh>), diffusé le 13/09/2024.

3) Avis rectificatif :

Sans objet.

Date limite de remise des plis : le 06/12/2024 à 12h00.

3 - Synthèse des candidatures

Nombre de retraits avec intention de soumissionner	Dépôts dans les délais
3	3

4 - Critères de jugement des candidatures

Les candidatures seront appréciées au regard :

- De leurs garanties professionnelles conformément aux documents demandés à l'article 4.1 du règlement de la consultation ;
- De leurs garanties techniques conformément aux documents demandés à l'article 4.1 du règlement de la consultation ;
- De leurs garanties financières conformément aux documents demandés à l'article 4.1 du règlement de la consultation ;
- De leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail ;
- De leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

5 - Analyse des candidatures :

5-1 – Analyse des candidatures

a) Les plis contenant les candidatures ont été ouverts le 09/12/2024 (cf. PV d'ouverture des candidatures)

b) Les plis des sociétés suivantes sont arrivés dans le délai imparti :

- KEOLIS
- AUTOCARS JEZEQUEL
- TRANSDEV

c) La candidature des sociétés suivantes est complète :

- KEOLIS
- AUTOCARS JEZEQUEL
- TRANSDEV

d) Tableau d'analyse de la candidature : KEOLIS SA

Critères	Commentaires
Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession	<p>Le candidat est KEOLIS, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 399.793.620 euros.</p> <p>KEOLIS est intégralement détenue par GROUPE KEOLIS, société par actions simplifiée, elle-même détenue par SNCF PARTICIPATIONS (69,69 %), CDP INVESTISSEMENTS EUROPE (30 %), FCPE GROUPE KEOLIS ACTIONNARIAT, titres auto-détenus par GROUPE KEOLIS (0,11 %).</p> <p>KEOLIS s'appuie sur un sous-traitant, KEOLIS ARMOR, société par actions simplifiée au capital de 1.504.976 euros, filiale de KEOLIS, détenue par KEOLIS ATLANTIQUE (21,79 %) et KEOLIS (78,21 %).</p> <p>En pratique, l'exécution des prestations de transport seront réalisées par une société dédiée à créer.</p> <p>La présentation du candidat et de son sous-traitant est claire.</p>
Capacité économique et financière	<p><u>S'agissant de KEOLIS :</u></p> <p>Son chiffre d'affaires était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.013 M euros en 2021 ; - 6.372 M euros en 2022 ; - 6.615 M euros en 2023. <p>Son bénéfice était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 51,6 M euros en 2021 ; - 137,2 M euros en 2022 ;

- 36 M euros en 2023.

Ses capitaux propres étaient de :

- 695,3 M euros en 2021 ;
- 722,5 M euros en 2022 ;
- 726,5 M euros en 2023.

Son emprunt bancaire était de :

- 342,6 M euros en 2021 ;
- 199 M euros en 2022 ;
- 271,4 M euros en 2023.

S'agissant de KEOLIS ARMOR :

Son CA était de :

- 35,1 M euros en 2021 ;
- 40,6 M euros en 2022 ;
- 41,5 M euros en 2023.

100 % du chiffre d'affaires de KEOLIS ARMOR des exercices 2021, 2022 et 2023 concernait des prestations similaires à celles objets du contrat.

Son bénéfice était de :

- 1,3 M euros en 2021 ;
- 2,7 M euros en 2022 ;
- 2,69 M euros en 2023.

Ses capitaux propres étaient de :

- 14,8 M euros en 2021 ;
- 15,1 M euros en 2022 ;
- 15,3 M euros en 2023.

Son emprunt bancaire était de :

- 3,9 K euros en 2021 ;
- 11,3 K euros en 2022 ;
- 22,7 K euros en 2023.

L'assise économique et financière du candidat KEOLIS (et de son sous-traitant KEOLIS ARMOR) est compatible avec le montant de la concession.

La situation économique et financière du candidat et de son sous-traitant à fin 2023 est saine et suffisamment robuste au regard du contrat auquel il candidate.

Le candidat ainsi que son sous-traitant disposent des garanties financières attendues.

Capacité technique et professionnelle	<p><u>S'agissant de KEOLIS :</u></p> <p>KEOLIS dispose d'un savoir-faire reconnu au niveau national et international en matière de gestion et d'exploitation de réseaux de transport de personnes.</p> <p>KEOLIS présente de nombreuses références suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Services urbains, réguliers et à la demande :<ul style="list-style-type: none">- Aires urbaines de plus de 500.000 habitants :<ul style="list-style-type: none">- Bordeaux Métropole (2023 à 2031) : tram, bus vélo, navette fluviale, TPMR, P+R.- Métropole Européenne de Lille (2018 à 2025) : métro, tram, BHNS, bus, vélos, TPMR, TAD, P+R, co-voiturage.- Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL) (2017 à 2025) : métro, funiculaire, tram, BHNS, bus, trolleybus.- Rennes Métropole (2018 à 2025) : métro, bus, vélo, TPMR, covoiturage.- Aires urbaines entre 200.000 et 500.000 habitants :<ul style="list-style-type: none">- Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (2019 à 2028) : bus, PMR, TAD.- Amiens Métropole (2018 à 2025) : BHNS, bus, vélo.- Communauté d'agglomération du Grand Besançon (2018 à 2025) : tram, bus, PMR.- Communauté d'agglomération Caen-la-Mer (2018 à 2024) : tram, bus, vélo.- Grand Chambéry (2018 à 2024) : bus.- Communauté urbaine du Grand Dijon (2023 à 2030) : tram, bus, vélo, PMR, stationnement, fourrière.- Métropole du Grand Nancy (2019 à 2025) : tram, bus, vélo, PMR.- Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire (2019 à 2025) : tram, bus, vélo, TAD.- Perpignan Méditerranée Métropole (2022 à 2030) : bus-tram, vélo, TAD.- Tours Métropole Val-de-Loire (2019 à 2026) : tram, BHNS, bus, vélo, TAD.- Keolis Hainaut Valenciennois (2023 à 2030) : tram, bus, vélo, PMR, TAD.- Aires urbaines de moins de 200.000 habitants :<ul style="list-style-type: none">- Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (2018 à 2025) : bus.- Communauté d'agglomération d'Agen (2021 à 2026) : bus, TPMR.
---------------------------------------	--

- Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (2019 à 2023) : bus, BHNS.
- Syndicat mixte des transports publics du bassin d'Alès (SMTBA) (2021 à 2031) : bus.
- Communauté urbaine d'Arras (2019 à 2026) : bus, navette CV, TAD, vélos, autopartage.
- Communauté d'agglomération du Grand Auch (2014 à 2022) : bus.
- Syndicat intercommunal à vocation unique de Bayeux (2020 à 2024) : bus.
- Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Bus (2023 à 2030) : bus, TAD, navette de centre-ville, transports scolaires.
- Commune de Bernay (2023 à 2028) : bus.
- Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys (2021 à 2029) : bus, TPMR.
- Syndicat mixte des 4 communautés de communes (2022 à 2026) : bus, TAD.
- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (2019 à 2024) : bus, navette de centre-ville, TAD, transports scolaires, vélos.
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (2022 à 2028) : bus, TAD, TPMR, transports scolaires, vélos.
- Communauté d'agglomération de Cités en Champagne (2019 à 2026) : bus.
- Commune de Chantilly (2020 à 2024) : bus.
- Communauté d'agglomération Castelroussine (2015 à 2022) : bus, TPMR.
- Communauté de communes de la région de Château-Thierry (2019 à 2028) : bus.
- Communauté d'agglomération du Pays Chatelleraudais (2021 à 2026) : bus.
- Communauté d'agglomération de Chaumont (2023 à 2028) : bus, vélo.
- Communauté de communes de Chauny-Tergnier (2023 à 2030) : bus.
- Grand Dôle Communauté d'agglomération (2023 à 2030) : bus, TAD, transports scolaires.
- Communauté d'agglomération de Dreux (2021 à 2029) : bus, TPMR, vélos.
- Commune de Fécamp (2013 à 2023) : bus.
- Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération spinalienne (2020 à 2025) : bus.
- Syndicat mixte de l'agglomération grenobloise (2015 à 2024) : bus, transports scolaires.

- Communauté d'agglomération de Haguenau (2021 à 2028) : bus.
- Commune de Honfleur (2016 à 2023) : bus.
- Communauté d'agglomération du pays d'Issoire (2023 à 2027) : bus, TAD.
- Commune de Lisieux (2011 à 2022) : bus.
- Communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier (2018 à 2024) : bus, TAD.
- Communauté d'agglomération Riviera Française (2019 à 2025) : bus, navette de centre-ville, TAD.
- Communauté de communes de Miribel et du Plateau (2019 à 2023) : bus.
- Communauté d'agglomération Montargeoise et Rives du Loing (2019 à 2025) : bus, TPMR.
- Communauté d'agglomération de Montluçon (2021 à 2026) : bus, TAD, transports scolaires, vélos.
- Communauté de communes du Pays de Morlaix (2017 à 2024) : bus.
- Communauté d'agglomération de Moulins (2019 à 2025) : bus, TAD, vélos.
- Communauté d'agglomération du Grand Narbonne (2016 à 2024) : bus, TPMR.
- Communauté d'agglomération de Nevers (2020 à 2026) : bus, vélos, navette de centre-ville.
- Commune de Nyons (2023 à 2027) : navette de centre-ville.
- Commune d'Obernai (2017 à 2025) : bus, vélos.
- Haut Bugey Agglomération (2021 à 2028) : bus, vélos.
- Groupement Bassin de Pompey, Pays Sel et Vermois, Suburbain Nancy (2020 à 2025) : bus.
- Communauté de communes du Grand Charollais (2016 à 2024) : bus.
- Communauté de communes de Pontarlier (2018 à 2023) : bus, TAD, transports scolaires.
- Commune de Pont-Sainte-Maxence (2021 à 2023) : bus, vélos.
- Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (2017 à 2024) : bus, vélos.
- Riom Limagnes et Volcans (2018 à 2024) : bus, TAD, TPMR, vélos.
- Communauté d'agglomération de Saintes (2018 à 2023) : bus, TPMR.
- Communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg (2017 à 2025) : bus.
- Ville de Senlis (2022 à 2028) : bus.
- Sète Agglopolé Méditerranée (2022 à 2029) : bus.

- Communauté d'agglomération du Grand Tarbes (2020 à 2028) : bus.
- Syndicat mixte des transports urbains du bassin Thiernois (2020 à 2026) : bus.
- SMITU (2021 à 2026) : bus.
- Communauté d'agglomération de Vesoul (2023 à 2029) : bus.
- Communauté d'agglomération de Vitré (2019 à 2025) : bus.
- Contrats avec Ile-de-France Mobilités ;
- Services interurbains, divisés par directions régionales :
- DR Nord-Ouest : département de la Mayenne, département de la Loire-Atlantique, Syndicat mixte des transports, département du Morbihan, Communauté de communes Châteaubriant, département de l'Ille-et-Vilaine, région Normandie, Rémi 28, Evreux Portes de Normandie, région Centre Val-de-Loire, ORANO, Rouen Métropole, EDF Paluel, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, département de l'Indre-et-Loire, Kéolis Maritime Brest, établissement public du Mont-Saint-Michel.
- DR Nord-Est : région Hauts-de-France, communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, région Grand Est, CASC, CTBR, CTS, ARAHM, Harthouse, Daimler, SNCF TER, commune de Strasbourg, département de la Somme, base de défense de Creil.
- DR Sud-Ouest : région Nouvelle Aquitaine, région Occitanie.
- DR Sud-Est : T2C, SMTC-AC, commune Mont Dore, Keolis Riom, Vichy Communauté, Riom Limagne et Volcans, région Auvergne Rhône Alpes, Moulins Communauté, Keolis Montluçon, région Bourgogne Franche-Comté, communauté d'agglomération de Vesoul, communauté d'agglomération du Grand Dôle, Espace communautaire Lons Agglomération, CUGBM, SNCF, commune de Nyons, MTAG, Keolis Portes de l'Isère, communauté d'agglomération Sophia Antipolis, région Sud, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Provence Verte, commune de Hyères, Métropole Aix Marseille Provence, Keolis Lyon, SYTRAL, Société des transports de l'agglomération Stéphanoise, Keolis Dijon Mobilités, RVI, Grand Bourg Agglomération, Keolis Beaune, Beaune Agglomération, Bresse

Louhans Intercom, Communauté de communes entre Saône et Grosne.

- Assistance technique aux régies, SAEML et SPL : Société des transports urbains de Colmar et environs, Réseau de transports de l'agglomération Elbeuvienne, Société anonyme d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération Mancelle, Société publique locale des transports intercommunaux de Sambre Avesnois, Société anonyme d'économie mixte locale des transports de l'agglomération Metz Métropole, Société publique locale d'exploitation des transports publics et des services à la mobilité de l'agglomération Paloise, Syndicat intercommunal des transports urbains soissonnais, Société publique locale Compagnie des transports strasbourgeois.

Les références sont appréciables et les informations fournies sont très exhaustives (ville, identité de l'autorité organisatrice de la mobilité, date de début et durée du contrat, forme du contrat, chiffre d'affaires 2021/2022/2023, nature des prestations).

KEOLIS s'appuie sur les moyens humains et matériels suivants :

- Moyens humains : effectifs moyens : 38.460 salariés en France au niveau du groupe (2023), dont 1.967 salariés pour KEOLIS SA.
- Moyens matériels :
 - 16.000 véhicules de transport en commun de personnes exploités en France, dont 10.000 détenus en compte propre et 6.000 mis à disposition par les autorités organisatrices ;
 - 160 atelier intégrés disposant de l'outillage, des matériels et des équipements spécialisés (moyens de levage, vérins de fosse, presses, tours en fosses, tables, chariots de dépose d'organe, outillages spécifiques à chaque constructeur, système de distribution des lubrifiants, bancs et appareils de contrôle, de mesure, des valises de diagnostic, cabines de peinture, etc.) ;
 - 220 sites exploités, d'une surface moyenne de 1.000 m².

- Matériels techniques et informatiques (liste précise des différents logiciels utilisés : Okapi, My Keolis Services, MKA, MKE, Hastus, Ordicars, etc.)

Les moyens humains et matériels qui seront spécifiquement alloués à l'exécution du contrat ne sont pas précisés par KEOLIS, mais le sont par le sous-traitant, KEOLIS ARMOR.

KEOLIS produit des attestations d'assurance de responsabilité civile générale, dommages aux biens et perte d'exploitation, protection environnementale.

Enfin, KEOLIS fournit les autorisations et attestations suivantes :

- Attestation de capacité professionnelle en transport de voyageurs par route n° VE411405970 délivré à Monsieur Laurent VERSHELDE le 19/01/2015 ;
- Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen de véhicules motorisés délivrée à KEOLIS le 02/02/2015 par le préfet de la région Ile-de-France ;
- Licence n° 2015/11/0006475 pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus délivrée à KEOLIS le 28/10/2015 (valable du 24/11/2015 au 23/11/2025).

S'agissant de KEOLIS ARMOR :

Le sous-traitant KEOLIS ARMOR dispose d'un savoir-faire reconnu au niveau local en matière de gestion et d'exploitation de réseaux de transport de personnes.

Le sous-traitant KEOLIS ARMOR présente des références moins fournies :

- KEOLIS RENNES (fin du contrat : fin 2025) : affrètement urbain.
- Région Bretagne : plusieurs contrats (DSP 35, services scolaires départements Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor (fin des contrats : entre 2021 et 2027 selon les contrats)
- Vitré Communauté (fin des contrats : entre 2021 et fin 2024) : services urbains et scolaires.

A l'appui de ses références, le sous-traitant KEOLIS ARMOR indique le chiffre d'affaires 2021/2022/2023 pour chacun de ses clients, le nombre de kilomètres parcourus.

Le sous-traitant KEOLIS ARMOR présente les moyens humains et matériels suivants :

- Moyens humains : effectif total : 498 (2023), dont 27 personnels de direction et encadrement, 38 personnels administratifs, 418 personnels roulant, 15 personnels de maintenance.

En revanche, les effectifs du personnel roulant ne sont pas indiqués.

- Moyens matériels :

- 7 centres d'exploitation (Saint-Malo, Dinard, Montgermont, Chantepie, Vitré, Guerlédan, Pontorson), disposant chacun d'un chef de secteur, une équipe de conducteurs et un parc de véhicules, des véhicules et conducteurs de réserve, un atelier ou véhicule atelier assurant l'entretien quotidien et pouvant intervenir rapidement.

- 410 véhicules, dont 60 véhicules légers (atelier, service), 5 véhicules de moins de 9 places, 11 véhicules de 9 à 22 places, 122 véhicules de 23 à 55 places et 212 véhicules de plus de 55 places.

Les moyens matériels pour l'entretien et la réparation des véhicules ne sont pas précisés par le sous-traitant KEOLIS ARMOR.

Le sous-traitant KEOLIS ARMOR produit des attestations d'assurance véhicules légers, de responsabilité civile générale, missions, TPMR véhicules légers, flotte automobile.

Enfin, le sous-traitant KEOLIS ARMOR fournit les autorisations et attestations suivantes :

- Attestation de capacité professionnelle en transport de voyageurs par route n° VE521501150 délivrée à Monsieur Alexis JAUFFRET le 07/12/2015 par le préfet de la région Pays-de-la-Loire ;
- Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen de véhicules motorisés délivrée à KEOLIS ARMOR le 15/07/2021 par le préfet de la région Bretagne ;
- Licence n° 2024/53/0000453 pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus délivrée à KEOLIS ARMOR le 11/06/2024 (valable du 01/07/2024 au 30/06/2029) ;
- Licence n° 2024/53/0000454 pour le transport intérieur de voyageurs par route pour compte d'autrui délivrée à KEOLIS ARMOR le 11/06/2024 (valable du 01/07/2024 au 30/06/2029).

	<p>Le candidat ainsi que son sous-traitant disposent des garanties professionnelles et techniques attendues.</p>
<p>Respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail</p>	<p>KEOLIS et KEOLIS ARMOR ont fourni une attestation sur l'honneur de respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail.</p> <p>Par ailleurs, KEOLIS et KEOLIS ARMOR ont fourni une attestation de vigilance URSSAF de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.</p> <p>KEOLIS et son sous-traitant KEOLIS ARMOR respectent les obligations en matière d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.</p>
<p>Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public</p>	<p><u>S'agissant de KEOLIS :</u></p> <p>KEOLIS s'appuie sur son organisation et son savoir-faire en matière d'exploitation de réseau de transports publics réseau pour établir son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.</p> <p>A cet égard, KEOLIS précise que l'exploitation du réseau de transports publics de Guingamp-Paimpol Agglomération sera confiée à une future filiale du groupe KEOLIS, laquelle sera dotée des moyens pour exécuter les prestations de la DSP. Cette future filiale sera exclusivement dédiée à l'exécution de la DSP et sera dirigée par un cadre de KEOLIS mis à disposition à 100 %.</p> <p>KEOLIS mettra au service de cette filiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa direction régionale Nord-Ouest, qui assistera la filiale dans la mise en œuvre du contrat ; - le secteur Pointe Bretagne, qui assure les différents métiers, pour une assistance de proximité ; - les différentes marques (KISIO) et filiales (KCP, EFFIA) ; - des outils de gestion informatisés et des logiciels métiers (OKAPI, Keorisk) <p>KEOLIS met également en avant ses processus internes de gestion des incidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de retards, absences, maladies des conducteurs : KEOLIS dispose d'un système d'assurance avec un personnel dédié présent chaque jour dès la prise de service pour contrôler la présence effective des conducteurs. En cas de besoin, ce personnel dédié peut assurer les premières courses dans l'attente du remplacement de l'agent absent. Les

conducteurs sont formés à l'ensemble des services et itinéraires.

- Démarrage du véhicule à la prise de service : diagnostic effectué par le personnel de maintenance en cas de besoin, utilisation d'un véhicule de réserve le cas échéant.
- Processus en cas de problème en ligne : il peut être demandé au conducteur de réaliser certaines interventions de premier niveau sur le véhicule. A défaut, un véhicule de réserve est mis à disposition. Le véhicule en panne est rapatrié à l'atelier pour examen des équipes techniques.
- Processus en cas de situations perturbées ou d'intempéries : le conducteur prévient l'astreinte exploitation dès qu'un retard est supérieur à 15 min ou met en péril une correspondance. Un itinéraire bis peut être proposé si c'est possible. En cas de perturbation de longue durée (+ 3 heures) ou de perturbation prévue, et selon la gravité et le degré de perturbation, l'information est communiquée par mël, sur le site internet, l'application mobile, aux points d'arrêt et sur les réseaux sociaux.
- Processus en cas d'incivilité : conducteur rappelle à l'ordre le contrevenant et, à défaut de résolution de l'incident, intervention des agents d'exploitation ou de contrôle, voire de la police nationale ou municipale.
- Processus en cas d'accident : le conducteur prévient l'astreinte exploitation, qui lui donne les consignes à suivre et se rend sur place.

L'astreinte exploitation et maintenance est joignable 7j/7 et 24h/24. Tous les agents d'exploitation contrôleurs sont formés à la gestion des perturbations et accidents.

KEOLIS décrit précisément l'organisation de la maintenance, ses niveaux (préventive, préventive conditionnelle, curative).

Une veille sociale (RH) est organisée mensuellement entre la direction de la filiale et le responsable des ressources humaines pour évoquer les actualités sociales, commerciales et techniques, afin de déployer les actions correctives pour permettre de préserver la performance économique et commerciale de la filiale et son équilibre social.

En cas de perturbations, ou de grève du personnel, une identification précise du nombre de services impactés est réalisée 48h avant le déclenchement. Un plan de continuité de service est mis en place, ainsi qu'un plan d'information voyageur (24h à l'avance).

Les développements relatifs à l'égalité de traitement des usagers sont limités. KEOLIS déclare simplement se soucier de tous les usagers, quelle que soit leur situation,

	<p>qu'ils soient en zone urbaines/périurbaines/rurales, « fragiles » ou totalement autonomes, au travers de modes de transport collectifs ou individuels, de gammes tarifaires et solidaires étendues, des services (humains et digitaux) présent tout au long du voyage de chacun des usagers et des formations adaptées.</p> <p><u>S'agissant de KEOLIS ARMOR :</u></p> <p>KEOLIS ARMOR annonce s'appuyer sur ses installations locales pour assurer la continuité du service public, ainsi que sur l'expertise et les moyens humains et matériels du groupe KEOLIS.</p> <p>KEOLIS ARMOR indique veiller au quotidien dans ses opération à l'égalité des usagers devant le service public, avec une équipe engagée dans la lutte contre les violences sexistes, en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité et au service de la protection de l'environnement.</p> <p>La note produite par le sous-traitant KEOLIS ARMOR est très concise et n'apporte pas d'exemples concrets.</p> <p>Bien que les arguments présentés par KEOLIS concernent très majoritairement la continuité du service public au détriment de l'égalité de traitement des usagers, ils nous apportent la démonstration que le candidat est apte à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.</p> <p>La note présentée par le sous-traitant KEOLIS ARMOR est plus succincte et s'avère moins précise que celle de KEOLIS.</p>
Synthèse	<p>Le dossier de candidature respecte les exigences imposées par le règlement de la consultation.</p> <p>Au regard des éléments analysés, le candidat KEOLIS et son sous-traitant KEOLIS ARMOR :</p> <ul style="list-style-type: none">- Satisfont aux obligations fiscales et sociales ;- Présentent les garanties financières nécessaires ;- Présentent les garanties professionnelles et techniques nécessaires ;- Respectent l'obligation d'emploi des personnes handicapées ;- Sont aptes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

e) Tableau d'analyse de la candidature : SAS AUTOCARS JEZEQUEL

Critères	Commentaires
<p>Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession</p>	<p>Le candidat est AUTOCARS JEZEQUEL, société à actions simplifiée, au capital de 24.000 euros.</p> <p>AUTOCARS JEZEQUEL est intégralement détenue par GROUPE JEZEQUEL, qui détient également intégralement VOYAGES NICOLAS, AUTOCARS GUENNEC et JEZEQUEL MOBILITE 29.</p> <p>En pratique, l'exécution des prestations de transport seront réalisées par une société dédiée à créer, ARMOR ARGOAT MOBILITE.</p> <p>La présentation du candidat n'est pas très claire, puisque certains documents font référence à AUTOCARS JEZEQUEL, cependant que d'autres font référence à GROUPE JEZEQUEL.</p> <p>Il ressort néanmoins de la lettre de candidature, DC1 et DC2 que AUTOCARS JEZEQUEL se présente seul.</p>
<p>Capacité économique et financière</p>	<p>Le chiffre d'affaires de AUTOCARS JEZEQUEL était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4,1 M euros en 2022 ; - 5,8 M euros en 2023 ; - 5,8 M euros en 2024. <p>Plus précisément, son CA de 2024 se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 178,3 K euros au titre des services réguliers ; - 2,9 M euros au titre des services scolaires ; - 412,3 K euros au titre des services périscolaires occasionnels ; - 2,2 M euros au titre du tourisme/séjour et prestations organisées. <p>Son bénéfice était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 488,5 K euros en 2022 ; - 678,5 K euros en 2023 ; - 369,7 K euros en 2024. <p>Ses capitaux propres étaient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 906 K euros en 2022 ; - 1,5 M euros en 2023 ; - 1,9 M euros en 2024. <p>Son emprunt bancaire était de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - 0 euros en 2022 ; - 74,6 K euros en 2023 ; - 60 K euros en 2024. <p>L'assise économique et financière du candidat AUTOCARS JEZEQUEL est compatible avec le montant de la concession.</p> <p>La situation économique et financière du candidat à mi-2024 est suffisamment robuste au regard du contrat auquel il candidate.</p> <p>Le candidat dispose des garanties financières attendues.</p>
Capacité technique et professionnelle	<p>AUTOCARS JEZEQUEL ne dispose pas de savoir-faire spécifique en matière de gestion et d'exploitation de réseaux de transport urbain de personnes.</p> <p>AUTOCARS JEZEQUEL n'indique pas de référence qui lui sont propres et s'appuie sur les références du GROUPE JEZEQUEL. Les références mises en avant sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Bretagne : services scolaires (37 lignes) ; - Lannion Trégor Communauté : services scolaires (36 lignes) ; - TRANSDEV GPA : sous-traitance services scolaires (31 lignes). <p>AUTOCARS JEZEQUEL renseigne par ailleurs le chiffre d'affaires réalisé pour chacune de ses références lors des exercices 2022, 2023 et 2024.</p> <p>Les références sont peu nombreuses et uniquement en matière de services scolaires.</p> <p>AUTOCARS JEZEQUEL précise que l'ensemble des moyens humains et matériels du GROUPE JEZEQUEL lui sera mis à disposition dans le cadre de l'exécution de la DSP, raison pour laquelle présente les moyens humains et matériels du GROUPE JEZEQUEL dans sa candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : effectif du GROUPE JEZEQUEL : 118 collaborateurs (2024). S'agissant de AUTOCARS JEZEQUEL : <ul style="list-style-type: none"> - 10 personnel sédentaire (hors encadrement) en commun avec GROUPE JEZEQUEL ; - 59 personnel roulant ; - 4 personnel de maintenance en commun avec VOYAGES NICOLAS.

- Moyens matériels :

- 3 sites d'exploitation :

- Louargat (siège social) : espace dédié aux conducteurs, centre de maintenance, services administratifs, station de carburant et ad blue, station et portique de lavage.
- Tréguier : espace dédié aux conducteurs et personnel administratif station de carburant et ad blue, station et portique de lavage.
- Grâce : espace dédié aux conducteurs et personnel administratif station de carburant et ad blue, station et portique de lavage.

- 109 véhicules (GROUPE JEZEQUEL), dont 18 véhicules moins de 9 places, 9 véhicules 10 à 22 places, 82 véhicules 23 à 63 places. Age moyen du parc véhicules scolaires : 7,8 ans.

Il n'y a pas de description de l'outillage technique servant à l'entretien et la maintenance des véhicules.

Les moyens humains et matériels qui seront spécifiquement alloués à l'exécution du contrat ne sont pas précisés.

AUTOCARS JEZEQUEL produit des attestations d'assurance dommages aux biens, incendie des véhicules, responsabilité civile, responsabilité civile des mandataires sociaux.

Enfin, AUTOCARS JEZEQUEL fournit les autorisations et attestations suivantes :

- Certificat d'inscription au registre des entreprises de transport public routier de personnes n° 382-490-563-22 délivré à SARL H JEZEQUEL (devenue AUTOCARS JEZEQUEL) le 07/05/1992 par le préfet des Côtes d'Armor ;
- Attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes n° VD 53.94.00332 délivrée à Monsieur Franck JEZEQUEL le 10/11/1994 ;
- Attestation de capacité professionnelle en transport de voyageurs par route n° VD 53/23/00002 délivrée à Madame Maëlle JEZEQUEL le 13/02/2023 ;
- Licence n° 2024/53/0000051 pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus délivrée à AUTOCARS JEZEQUEL le 09/01/2024 (valable du

	<p>01/02/2024 au 31/01/2029) par le préfet de la région Bretagne.</p> <p>Le candidat dispose des garanties professionnelles et techniques attendues.</p>
<p>Respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 du code du travail</p>	<p>AUTOCARS JEZEQUEL a fourni une attestation sur l'honneur d'être en règle avec l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail.</p> <p>En revanche, AUTOCARS JEZEQUEL n'a pas fourni d'attestation de vigilance URSSAF de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.</p> <p>AUTOCARS JEZEQUEL respecte les obligations en matière d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.</p>
<p>Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public</p>	<p>AUTOCARS JEZEQUEL traite la continuité du service public sous l'angle des astreintes exploitation et maintenance du GROUPE JEZEQUEL.</p> <p>S'agissant de l'astreinte exploitation, elle est disponible 24h/24 et 7j/7. Le service exploitation est physiquement présent de 6h30 à 19h, étant précisé que l'astreinte gère de 19h à 6h30, les week-ends et jours fériés.</p> <p>S'agissant de l'astreinte maintenance, elle prend le relai de l'ouverture de l'atelier, donc de 17h30 à 8h.</p> <p>Les astreintes exploitation et maintenance permettent d'identifier rapidement un problème et d'agir sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'il s'agit d'un incident technique, l'astreinte maintenance déclenche un véhicule de réserve. - S'il s'agit d'un incident humain, l'astreinte exploitation peut faire appel au conducteur assureur. <p>L'égalité des usagers devant le service public est traitée sous deux angles, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en accessibilité du parc : le GROUPE JEZEQUEL dispose de véhicules adaptés au PMR. - la formation du personnel : les conducteurs sont régulièrement formés à l'accueil, l'information voyageur, l'encadrement des passagers et l'écoconduite lors de leurs formations continues obligatoires. Les conducteurs sont également formés aux gestes de premiers secours et intervention en cas d'accident. Chaque salarié du GROUPE JEZEQUEL suit également la formation de sauveteur secouriste du travail.

	<p>La note produite par AUTOCARS JEZEQUEL est peu précise et n'évoque pas les processus internes mis en place pour gérer les incidents, l'existence d'un plan de continuité de service ou la mise en place d'un dialogue social au sein de l'entreprise pour prévenir les mouvements de grève.</p> <p>AUTOCARS JEZEQUEL semble néanmoins apte à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.</p>
<p>Synthèse</p>	<p>Le dossier de candidature respecte les exigences imposées par le règlement de la consultation.</p> <p>Au regard des éléments analysés, le candidat AUTOCARS JEZEQUEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfait aux obligations fiscales et sociales ; - Présente les garanties financières nécessaires ; - Présente les garanties professionnelles et techniques nécessaires ; - Respecte l'obligation d'emploi des personnes handicapées ; - Est apte à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

f) Tableau d'analyse de la candidature : TRANSDEV SA

Critères	Commentaires
<p>Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession</p>	<p>Le candidat est TRANSDEV, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 67.028.364 euros.</p> <p>TRANSDEV est intégralement détenue par TRANSDEV GROUP (SA), elle-même détenue à 66 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 34 % par RETHMANN FRANCE.</p> <p>TRANSDEV, <i>via</i> sa société dédiée, est le concessionnaire sortant. Cette société dédiée intervient exclusivement pour la gestion et l'exploitation de lignes de transport pour le compte de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION.</p> <p>TRANSDEV se présente seul.</p> <p>La présentation du candidat est claire.</p>

<p>Capacité économique et financière</p>	<p>Le chiffre d'affaires de TRANSDEV était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 137.205.418 euros 2021 ; - 134.982.547 euros en 2022 ; - 141.376.529 euros en 2023. <p>100 % du chiffre d'affaires de TRANSDEV des exercices 2021, 2022 et 2023 concernait des prestations similaires à celles objets du contrat.</p> <p>Son bénéfice était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42,5 millions d'euros en 2021 ; - - 78,9 millions d'euros en 2022 ; - 17,4 millions d'euros en 2023. <p>Ses capitaux propres étaient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 108,2 millions d'euros en 2021 ; - 29,2 millions d'euros en 2022 ; - 46,6 millions d'euros en 2023. <p>Son endettement bancaire était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 euros en 2021 ; - 24,6 K euros en 2022 ; - 1 K euros en 2023. <p>L'assise économique et financière du candidat TRANSDEV est compatible avec le montant de la concession.</p> <p>La situation économique et financière du candidat à fin 2023 est saine et suffisamment robuste au regard du contrat auquel il candidate.</p> <p>Le candidat dispose des garanties financières attendues.</p>
<p>Capacité technique et professionnelle</p>	<p>TRANSDEV dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de gestion et d'exploitation de réseaux de transport de personnes.</p> <p>TRANSDEV fait part des principales références suivantes, classées selon la taille des agglomérations desservies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux desservant les agglomérations de moins de 100.000 habitants : <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Chamonix Mobilités) ; - Ville de Noyon (Lib'Bus) ; - Communauté d'agglomération du Grand Verdun (REZO) ; - Pays d'Orange en Provence (TCVO) ; - Meuse Grand Sud (Tub) ; - Pays d'Evian Vallée d'Abondance (EVAD) ; - Communauté de communes Dombes Saône Vallée (Trévoux) ;

	<ul style="list-style-type: none">- Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (ARV'i Mobilité) ;- Agglo Dieppe Maritime (Deep Mob) ;- Grand Villeneuvois (Elios) ;- Coutance Mer et Bocage (Cosibus) ;- Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie (Transavold) ;- Fougères Agglomération (SURF) ;- Flers Agglo (Némus) ;- Communauté d'agglomération Saint Dizier Der et Blaise (Ticéa) ;- Vichy Communauté (MobiVie) ;- Communauté d'agglomération du Grand Senonais (Intercom) ;- Communauté d'agglomération Arlysere (TRA Mobilité) ;- Durance Lubéron Verdon Agglomération (Trans'Agglo) ;- Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (Baïa) ;- Syndicat mixte des mobilités Pays Basque Adour (Hegobus) ;- Guingamp Paimpol Agglomération (Guingamp Paimpol Mobilité) ;- Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges (Sylvia) ;- Syndicat mixte des transports du Bassin de Briey ;- Communauté de communes du territoire de Luneville a Baccarat (Lunéo) ;- Communauté d'agglomération de La Rochelle (Yélo) ;- Maconnais Beaujolais Agglomération (Tréma) ;- Communauté d'agglomération du Grand Montauban (TM) ;- Caux Seine Agglo (Rezo'Bus) ;- Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois (Pastel) ;- Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Carabus) ;- Communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargues-Montagnette (Envia) ;- Communauté d'agglomération du Libournais (Calibus) ;- Communauté urbaine Creusot Montceau (Mon Rezo) <p>- Réseaux desservant les agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants :</p>
--	--

- Roannais Agglomération (STAR) ;
- Seine Euro Agglo (SEMO) ;
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis (Corolis) ;
- Communauté d'agglomération du bassin de Brive (Libéo) ;
- CIREST (Estival) ;
- CASUD (CarSud) ;
- CIVIS (Alternéo) ;
- Communauté urbaine de Dunkerque (DK'Bus) ;
- SITAC (Imag'in) ;
- Le Grand Chalon Agglomération (ZOOM) ;
- Communauté d'agglomération du Niortais (Tanlib) ;
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (Kicéo) ;
- Communauté d'agglomération du Cotentin (Cap Cotentin) ;

- Réseaux desservant les agglomérations de plus de 200.000 habitants :
 - Limoges Métropole (TCL) ;
 - Territoire de La Cote Ouest (Kar'Ouest) ;
 - CINOR (Citalis) ;
 - Valence Romans Déplacements (Citéa) ;
 - Nîmes Métropole (Tango) ;
 - Le Havre Seine Métropole (LiA) ;
 - Mulhouse Alsace Agglomération (Soléa) ;
 - Métropole Aix Marseille Provence (Salon Etang Côte Bleue) ;
 - Communauté urbaine du Grand Reims (Grand Reims Mobilités) ;
 - Saint-Etienne Métropole (STAS) ;
 - Métropole Rouen Normandie (Astuce) ;
 - Artois Mobilités (TADAO) ;
 - Nantes Métropole (TAN) ;
 - Ile-de-France Mobilités (Brie et Deux Morin, Centre et Sud Yvelines, Cœur d'Essonne, Fontainebleau – Moret, Grand Melun, Grand Versailles, Marne et Seine, Marne-la-Vallée, Meaux et Ourcq, Saint Fermain Boucles de Seine, Sénart, Terres d'Envol, Vallée de Montmorency, Vallée du Long-Nemours, Vexin.

- Références interurbaines :
 - Auvergne-Rhône-Alpes (lignes régulières OuRa, services scolaires) ;
 - Bourgogne-France-Comté (lignes régionale Mobigo, services scolaires) ;

- Bretagne (lignes régionales Breizhgo, services scolaires) ;
- Centre-Val de Loire (lignes régionale Rémi, services scolaires) ;
- Grand Est (lignes régulières Fluo, services scolaires) ;
- Hauts-de-France (lignes régionales, services scolaires) ;
- Normandie (lignes régionales NOMAD, services scolaires) ;
- Nouvelle-Aquitaine (lignes régulières, services scolaires) ;
- Occitanie (lignes régionales liO, services scolaires) ;
- Pays-de-la-Loire (lignes régionales Aléop, services scolaires) ;
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (lignes régionales Zou, services scolaires).

Les références, très nombreuses, sont appréciables et les informations fournies sont très exhaustives (nom du réseau, identité de l'autorité organisatrice de la mobilité, population desservie, nature des prestations, nombre de véhicules exploités, effectifs affectés à l'exécution du contrat, nombre de passagers transportés, volume de kilomètres produits, date de prise d'effet et de fin du contrat, type de contrat, chiffres d'affaires des années 2020/2021/2022).

TRANSDEV s'appuie sur les moyens humains et matériels suivants :

- Moyens humains :
 - Effectif total en France (compris GROUPE TRANSDEV et filiales) : 32.000 collaborateurs, dont 22.500 conducteurs.
 - Effectifs TRANSDEV en 2023 : 758 collaborateurs, dont 666 cadres et 92 non-cadres.
- Moyens matériels :
 - En France, TRANSDEV exploite : 5.645 bus dont 492 minibus, 10.025 cars dont 393 minicars, 230 tramways, 18 rames de métro, 20 trains, 27 navires.

Il n'y a pas d'informations concernant les moyens humains et matériels qui seront affectés à la filiale pour l'exécution du contrat.

TRANSDEV produit des attestations d'assurance de responsabilité civile et flotte automobile.

	<p>Enfin, TRANSDEV fournit les autorisations et attestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de personnes n° VD 53/08/00012 délivré à Monsieur Gilles LAGADEC le 15/02/2008 par le préfet de la région Bretagne ; - Licence n° 2016/11/0007304 pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus délivrée à TRANSDEV le 05/10/2016 (valable du 21/11/2016 au 20/11/2026) ; - Licence n° 2016/11/0007304 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui délivrée à TRANSDEV le 05/10/2016 (valable du 21/11/2016 au 20/11/2026) ; - Autorisation à exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen de tous véhicules délivrée à TRANSDEV le 24/09/2013 par le préfet de la région Ile-de-France. <p>Le candidat dispose des garanties professionnelles et techniques attendues.</p>
<p>Respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail</p>	<p>TRANSDEV a fourni une attestation sur l'honneur d'être en règle avec l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail.</p> <p>Par ailleurs, TRANSDEV a fourni une attestation de vigilance URSSAF de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.</p> <p>TRANSDEV respecte les obligations en matière d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.</p>
<p>Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public</p>	<p>TRANSDEV s'appuie sur deux axes pour établir son aptitude à assurer la continuité du service public : le dialogue permanent et l'organisation interne efficace de sa société dédiée.</p> <p>Premièrement, TRANSDEV évoque le dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, la société dédiée à l'exécution du contrat et la clientèle.</p> <p>Ainsi, vis-à-vis de l'AOM, TRANSDEV précise que le délégataire doit l'informer directement de toute perturbation ou risque de perturbation, grâce notamment aux moyens de communication embarqués qui permettent de savoir en temps réel l'état du fonctionnement du service public, les mesures prises en cas de perturbation, sa durée prévisible</p>

ainsi que les causes et les conséquences des perturbations ou dysfonctionnements.

De son côté, l'AOM doit s'obliger à informer le délégataire le plus en amont possible des travaux et événements exceptionnels dont elle a connaissance et qui peuvent entraîner des modifications du service et/ou des perturbations. TRANSDEV propose à cet égard la création d'un comité de coordination opérationnel.

Le délégataire soumet à l'approbation de l'AOM un plan d'information des usagers en cas de perturbation du trafic. Le délégataire informe la clientèle des perturbations, de leurs conséquences et des solutions de substitution qu'il met en place. Cette information est diffusée le plus en amont possible et au plus tard 24h avant le début de la perturbation, lorsque cette dernière est prévisible. Un bilan détaillé de l'application du plan d'information est ensuite communiqué à l'AOM.

Secondement, TRANSDEV met en avant son organisation interne efficace, notamment *via* sa société dédiée. La société dédiée permet de garantir aux usagers, en cas de perturbations prévisibles, un service adapté aux priorités de desserte et aux niveaux de service définis par l'AOM.

La société dédiée permet également de disposer de moyens humains compétents et qualifiés nécessaires à la réalisation du service public et d'autre part de disposer du parc de transport suffisamment dimensionné et validé pour répondre aux besoins de fréquentation aux heures d'affluence et d'assurer un entretien de qualité.

Pour assurer l'égalité de traitement des usagers, TRANSDEV propose la mise en place d'une politique tarifaire attractive et juste, prenant en compte les nécessités d'intérêt général et les différences objectives de situation entre les usagers (âge, usage, situation professionnelle ou sociale).

Autrement, l'égalité de traitement des usagers est assurée par un accès au service en l'absence de toute discrimination, notamment vis-à-vis des PMR. Les L'offre de transport doit, à cet effet, être adaptée (TAD, etc.) et les équipements doivent en tout état de cause être adaptés/aménagés.

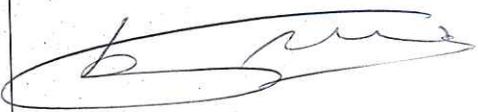
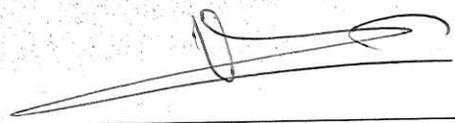
TRANSDEV apporte la démonstration d'être apte à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Synthèse	<p>Le dossier de candidature respecte les exigences imposées par le règlement de la consultation.</p> <p>Au regard des éléments analysés TRANSDEV :</p> <ul style="list-style-type: none">- Satisfait aux obligations fiscales et sociales ;- Présente les garanties financières nécessaires ;- Présente les garanties professionnelles et techniques nécessaires ;- Respecte l'obligation d'emploi des personnes handicapées ;- Est apte à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.
----------	---

5-1-2 – Liste des candidats admis à présenter une offre

Les candidats admis à présenter une offre au regard de l'analyse des candidatures :

- KEOLIS
- AUTOCARS JEZEQUEL
- TRANSDEV

PERSONNES PRESENTES LORS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 17 DECEMBRE 2024	
YANNICK LE BOFF	
LE . BIANIC Yvon	
Barthelemy Nely	
Logi'h Claude	
LE GAOUYAT Samuel	



Commission de délégation de service public du 21 janvier 2025

OUVERTURE DES OFFRES

Consultation N° 2024_DSP_MOBILITE_2026_2031

**Relatif à : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE
MOBILITE ET DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS SUR LE
RESSORT TERRITORIAL DE GUINGAMP-PAIMPOL
AGGLOMERATION**

1 - Objet et contexte de la consultation

La présente consultation a pour objet de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération (réseau Guingamp-Paimpol Mobilité).

Cette consultation porte sur une offre de base et cinq options obligatoires.

Offre de base :

- L'exploitation du réseau actuel du 1^{er} janvier 2026 au 30 août 2026 selon les dispositions prévues à l'article 2.1 du document programme
- L'exploitation d'un réseau restructuré à partir du 31 août 2026 selon les dispositions prévues à l'article 2.1 du document programme

Cinq options obligatoires :

- Option n° 1 : Amélioration de la fréquence sur la ligne B ;
- Option n° 2 : Création d'une ligne C ;
- Option n° 3 : Création d'une navette ZI de Bellevue ;
- Option n° 4 : Création d'une ligne F ;
- Option n° 5 : Création d'une ligne G.

La procédure est soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux délégations de service public, ainsi que les articles L. 3126-3 et R. 3126-1 et suivants du code de la commande publique portant règles particulières à la passation de certains contrats de concession.

La durée de la convention est de 6 ans avec un démarrage effectif des services au 1^{er} janvier 2026. La convention prendra fin au 31 décembre 2031.

2 - Déroulement de la procédure :

• Avis préalables :

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-4 du CGCT, les avis préalables suivants ont été recueillis :

- Avis du Comité technique : non concerné (renouvellement de DSP avec même mode de gestion)
- Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : le 05/06/2024.

• Publicité :

- 1) Avis de pré-information
Sans objet.

- 2) Avis initial :
- Journal officiel de l'union européenne (JOUE), envoi le 11/09/2024, diffusé le 13/09/2024.
 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), envoi le 11/09/2024, diffusé le 13/09/2024.
 - Plateforme dématérialisée (<https://marches.megalis.bretagne.bzh>), diffusé le 13/09/2024.
- 3) Avis rectificatif :
Sans objet.
- 4) Date limite de remise des plis : le 06/12/2024 à 12h00.
- 5) Commission de Délégation de Service Public relative aux candidatures : 17 décembre 2024.

3 - Synthèse des offres

Nombre de retraits avec intention de soumissionner	Dépôts dans les délais
3	3

4 – Entreprises admises à présenter une offre

Les candidats admis à présenter une offre au regard de l'analyse des candidatures :

- KEOLIS
- AUTOCARS JEZEQUEL
- TRANSDEV

5 - Critères de jugement des offres

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

Critère 1 : Valeur financière de l'offre

La valeur financière de l'offre est appréciée au regard :

- Du moindre recours aux fonds publics tenant compte :
 - o Du montant de la contribution financière forfaitaire (hors redevance d'usage) et des éventuelles compensations tarifaires,
 - o Du niveau du taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes forfaitaires,
 - o Du montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du délégant,
- De la cohérence des coûts proposés.

Critère 2 : Qualité du service rendu aux usagers

La qualité du service rendu aux usagers est appréciée au regard :

- De la pertinence de la gestion et de l'exploitation de l'offre commerciale de service et des services de mobilité du réseau Guingamp-Paimpol Mobilité,
- Des engagements en matière de qualité de service globale et notamment de la pertinence des procédures mise en œuvre concernant le baromètre qualité, des indicateurs proposés et des montants de bonus/malus proposés,
- De la sécurité des biens et des personnes et des actions de lutte contre la fraude,
- Des engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...),

Critère 3 : Performance de l'exploitation et continuité du service

La performance de l'exploitation et de la continuité du service est appréciée au regard :

- De l'organisation proposée (moyens humains dédiés), modalités de reprise du personnel et relations avec l'Autorité Délégante (qualité du reporting, transparence de gestion,),
- De l'organisation et des process mis en place pour garantir des conditions d'exploitation et de maintenance optimales des véhicules mis à disposition par l'Autorité Délégante,
- Des moyens matériels et procédures mis à disposition pour garantir la continuité de service public.

Critère 4 : Politique environnementale

La politique environnementale est appréciée au regard :

- Des démarches d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre et polluants qui seront mis en œuvre pour l'exécution du contrat (certification charte, label, formations...);

6 – Contenu des offres remises

6-1 – La société KEOLIS

Pièces exigées	Présent	Manquante
<u>Pièce n°1</u> : Une lettre d'intention stipulant que le candidat individuel ou le mandataire du groupement d'entreprises s'engage à exécuter la délégation de service public objet de la présente consultation, dans le respect des obligations y afférentes.	OUI	
<u>Pièce n°2</u> : Le document programme (hors annexes), accepté sans condition ou modification et paraphé	OUI	
<u>Pièce n°3</u> : Un mémoire technique et financier, conçu sur la base des pièces demandées dans le document programme susvisé, exposant de manière détaillée les propositions concrètes du candidat et faisant référence aussi souvent que nécessaire ou opportun à l'article concerné dudit document programme. Le dossier du mémoire technique et financier doit contenir au total un maximum de 100 pages options incluses et hors annexes (le non-respect de cette exigence conduira l'Autorité Délégante à ne pas tenir compte des pages excédant la limite ainsi fixée). Il doit en outre respecter impérativement le cadre de réponse détaillé en annexe n°1 du présent règlement de la consultation	OUI	
<u>Pièce 3 bis</u> : Une synthèse de l'offre de 8 pages maximum.	OUI	
<u>Pièce n°4</u> : Le cadre technique et financier du mémoire à remettre par le candidat (fichiers Excel à compléter exhaustivement par le candidat sur chaque onglet pour l'offre de base, les cinq options obligatoires).	OUI	
<u>Pièce n°5</u> : Le projet de convention avec ses annexes complétées par le candidat, qui pourra être négocié dans le cadre de la présente procédure.	OUI	
<u>Autres pièces</u> : Cadre des propositions d'amendements éventuellement	OUI	

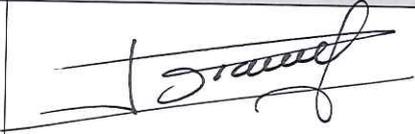
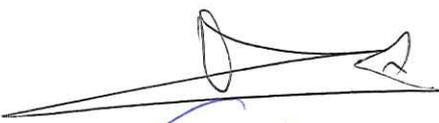
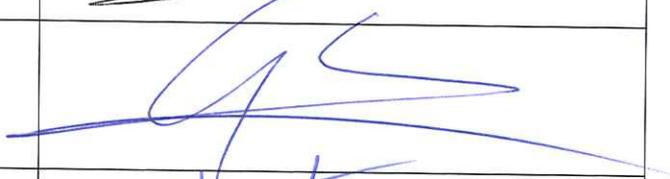
6-2 – La société AUTOCARS JEZEQUEL

Pièces exigées	Présent	Manquante
<u>Pièce n°1</u> : Une lettre d'intention stipulant que le candidat individuel ou le mandataire du groupement d'entreprises s'engage à exécuter la délégation de service public objet de la présente consultation, dans le respect des obligations y afférentes.	OUI	
<u>Pièce n°2</u> : Le document programme (hors annexes), accepté sans condition ou modification et paraphé	OUI	
<u>Pièce n°3</u> : Un mémoire technique et financier, conçu sur la base des pièces demandées dans le document programme susvisé, exposant de manière détaillée les propositions concrètes du candidat et faisant référence aussi souvent que nécessaire ou opportun à l'article concerné dudit document programme. Le dossier du mémoire technique et financier doit contenir au total un maximum de 100 pages options incluses et hors annexes (le non-respect de cette exigence conduira l'Autorité Délégante à ne pas tenir compte des pages excédant la limite ainsi fixée). Il doit en outre respecter impérativement le cadre de réponse détaillé en annexe n°1 du présent règlement de la consultation	OUI	
<u>Pièce 3 bis</u> : Une synthèse de l'offre de 8 pages maximum.	OUI	
<u>Pièce n°4</u> : Le cadre technique et financier du mémoire à remettre par le candidat (fichiers Excel à compléter exhaustivement par le candidat sur chaque onglet pour l'offre de base, les cinq options obligatoires).	OUI	
<u>Pièce n°5</u> : Le projet de convention avec ses annexes complétées par le candidat, qui pourra être négocié dans le cadre de la présente procédure.	OUI	
<u>Autres pièces</u> : Cadre des propositions d'amendements éventuellement	NON	

6-3 – La société - TRANSDEV

Pièces exigées	Présent	Manquante
<u>Pièce n°1</u> : Une lettre d'intention stipulant que le candidat individuel ou le mandataire du groupement d'entreprises s'engage à exécuter la délégation de service public objet de la présente consultation, dans le respect des obligations y afférentes.	OUI	
<u>Pièce n°2</u> : Le document programme (hors annexes), accepté sans condition ou modification et paraphé	OUI	
<u>Pièce n°3</u> : Un mémoire technique et financier, conçu sur la base des pièces demandées dans le document programme susvisé, exposant de manière détaillée les propositions concrètes du candidat et faisant référence aussi souvent que nécessaire ou opportun à l'article concerné dudit document programme. Le dossier du mémoire technique et financier doit contenir au total un maximum de 100 pages options incluses et hors annexes (le non-respect de cette exigence conduira l'Autorité Délégante à ne pas tenir compte des pages excédant la limite ainsi fixée). Il doit en outre respecter impérativement le cadre de réponse détaillé en annexe n°1 du présent règlement de la consultation	OUI	
<u>Pièce 3 bis</u> : Une synthèse de l'offre de 8 pages maximum.	OUI	
<u>Pièce n°4</u> : Le cadre technique et financier du mémoire à remettre par le candidat (fichiers Excel à compléter exhaustivement par le candidat sur chaque onglet pour l'offre de base, les cinq options obligatoires).	OUI	
<u>Pièce n°5</u> : Le projet de convention avec ses annexes complétées par le candidat, qui pourra être négocié dans le cadre de la présente procédure.	OUI	
<u>Autres pièces</u> : Cadre des propositions d'amendements éventuellement	OUI	

PERSONNES PRESENTES LORS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 21 JANVIER 2025

LE BIANC <i>Don</i>	
LE LOFF. <i>YANNICK</i>	
Logac'h <i>Claude</i>	
LE GAOUFF <i>Sandra</i>	
GIUNTIINI <i>J. Pierre</i>	
PRIGENT <i>Christine</i>	

**Délégation de service public pour la gestion
et l'exploitation des services de mobilité et
de transports de voyageurs sur le ressort
territorial de Guingamp Paimpol
Agglomération**

Groupement



- ➔ **Commission de délégation de service public du 21 janvier 2025**
- ➔ **Rapport d'analyse des offres**

Sommaire

1 Procédure / complétude des offres

2 Analyse Offre de base

3 Analyse des options obligatoires

4 Avis de la CDSP

1 Procédure / complétude des offres

1.1. Contexte

1.2. Caractéristiques de la consultation

1.3. Etapes de la procédure

1.4. Caractéristiques du projet de contrat

1.5. Complétude des offres



1.1. Contexte

- **Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) : Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- **Loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.) : compétences obligatoires**
 - Services réguliers de transport public de personnes ;
 - Services à la demande de transport public de personnes ;
 - Services de transport scolaire ;
 - Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
 - Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
 - Services de mobilité solidaire.
- **Principaux enjeux de la consultation dans un cadre budgétaire prioritairement maîtrisé :**
 - Réseau structuré et hiérarchisé sur les secteurs de Guingamp et de Paimpol,
 - Contrat incluant les services de mobilité suivants : lignes urbaines, transport scolaire, service de TAD/TPMR, location de vélos longue durée et abris vélos,
 - Renforcement de l'offre de transport restructurée à partir des options N°1, 2, 3, 4 et 5



1.2. Caractéristiques de la consultation

- **Délibération du 25 juin 2024**: le Conseil Communautaire de GPA s'est prononcé en faveur du **principe d'une délégation de service public** pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité communautaires.
- **Procédure de délégation de service public est lancée** par GPA conformément :
 - au règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
 - au code de la commande publique ;
 - aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-11 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- **Procédure de passation ouverte** : conformément aux dispositions de l'article R. 3123-14 du code de la commande publique, **les soumissionnaires remettent en même temps et en une seule fois, les éléments constitutifs de leur candidature et de leur offre.**
- Consultation **non allotie**.



1.2. Caractéristiques de la consultation

- Les candidats doivent remettre une **offre de base** correspondant à :
 - L'exploitation du réseau actuel du 1^{er} janvier 2026 au 30 août 2026,
 - L'exploitation d'un réseau cible restructuré à compter du 31 août 2026, comprenant :
 - Sur le secteur de Guingamp : 2 lignes fortes, 1 navette entre le centre-ville et l'ESAT, un TAD zonal sur les secteurs non desservis
 - Sur le secteur de Paimpol : 2 lignes et un TAD zonal sur les secteurs non desservis,
 - Maintien du service de TAD pour les PMR,
 - Optimisation des services scolaires
 - Maintien du service de location de vélos de longue durée
- Les candidats doivent également remettre une **offre pour 5 options obligatoires** correspondant à :
 - Option N°1 : amélioration de la fréquence sur la ligne B
 - Option N°2 : création d'une ligne C
 - Option N°3 : création d'une navette ZI de Bellevue
 - Option N°4 : création d'une ligne F
 - Option N°5 : création d'une ligne G
- **Aucune variante n'est autorisée.**



1.2. Caractéristiques de la consultation

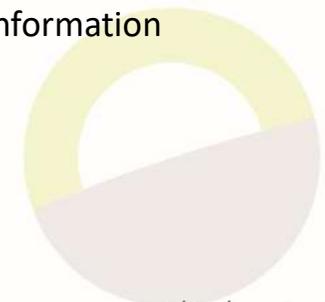
→ **Les critères de jugement des offres** (base et options obligatoires) sont les suivants (par ordre décroissant d'importance) :

▪ **Critère 1 : Valeur financière**

- Moindre recours aux fonds publics tenant compte :
 - Du montant de la contribution financière forfaitaire (hors redevance d'usage) et des éventuelles compensations tarifaires),
 - Du niveau du taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes forfaitaires,
 - Du montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du délégant,
- De la cohérence des coûts proposés.

▪ **Critère 2 : Qualité du service rendu aux usagers**

- Pertinence de la gestion et de l'exploitation de l'offre commerciale de service et des services de mobilité du réseau Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Engagements en matière de qualité de service globale et notamment de la pertinence des procédures mise en œuvre concernant le baromètre qualité, des indicateurs proposés et des montants de bonus/malus proposés
- Sécurité des biens et des personnes et des actions de lutte contre la fraude ;
- Engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'actions marketing, ...).



1.2. Caractéristiques de la consultation

→ Les critères de jugement des offres (suite) :

▪ Critère 3 : Performance de l'exploitation et continuité de service

- Organisation proposée (moyens humains dédiés), engagements de reprise du personnel et relations avec l'Autorité Délégante (transparence de la gestion, qualité du reporting, ...);
- Organisation et process mis en place pour garantir des conditions d'exploitation et de maintenance optimales des véhicules mis à disposition par l'Autorité Délégante,
- Moyens matériels et procédures mis à disposition pour garantir la continuité de service public,

▪ Critère 4 : Politique environnementale

- Démarches d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre et polluants qui seront mis en œuvre pour l'exécution du contrat (certification charte, label, formations...) au-delà des exigences légales et réglementaires ;



1.3. Etapes de la procédure

→ Avis préalables :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux : 5 juin 2024
- Délibération du Conseil Communautaire sur le choix du mode de gestion : 25 juin 2024

→ Publicité :

- Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avis envoyé le 11 septembre 2024, publié le 13 septembre 2024,
- Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) avis envoyé le 11 septembre 2024, publié le 13 septembre 2024,
- Site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération, mise en ligne le 13 septembre 2024.

→ Date limite de remise des candidatures et des offres : 6 décembre 2024 à 12h00



1.3. Etapes de la procédure

- **6 décembre 2024:** conformément aux dispositions de l'article L 1411- 5 du Code général des collectivités territoriales, **les dossiers contenant les candidatures sont ouverts par le service des marchés publics, 3 dossiers ont été déposés dans les délais impartis :**
 - KEOLIS,
 - TRANSDEV,
 - AUTOCARS JEZEQUEL.
- Les **critères de sélection des candidatures** étaient les suivants :
 - Garanties professionnelles, techniques et financières,
 - Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 et suivants du code du travail,
 - Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- **17 décembre 2024 : la CDSP a procédé à l'analyse des candidatures**
 - Les candidats ont transmis toutes les pièces demandées à l'article 3.4 du règlement de la consultation. Les candidatures sont complètes. Leur analyse détaillée a montré qu'elles étaient conformes au dossier de consultation au regard des critères exposés.
 - La CDSP a admis les candidatures des sociétés KEOLIS, TRANSDEV et AUTOCARS JEZEQUEL à présenter une offre
- **17 décembre 2024 : la CDSP a procédé à l'ouverture des offres des candidats**
- Le présent rapport vise à **analyser les offres des candidats au regard des critères d'appréciation des offres** précisés dans le Règlement de la Consultation puis à proposer **l'avis de la CDSP**

→ Conformément à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales : « Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires ».

1.4. Caractéristiques du projet de contrat

- **A compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031**, soit sur une durée de 6 ans, le délégataire devra mettre en œuvre une exploitation répondant aux **objectifs prioritaires** suivants :
- Développement de la qualité du service rendu et des performances du réseau ;
 - Développement de la fréquentation et des recettes ;
 - Proposition d'un coût raisonnable pour l'usager et la collectivité fondé notamment sur une politique tarifaire attractive et une recherche constante de maîtrise des charges d'exploitation,
- **A ce titre, le délégataire assume les missions principales suivantes :**
- La gestion et l'exploitation quotidienne de l'ensemble des services décrits dans la convention ;
 - La gestion du personnel (recrutement, formation...) nécessaire à la bonne exécution du service ;
 - Le dimensionnement et la gestion des moyens nécessaires à la bonne exécution du service ;
 - L'accueil et l'information de la clientèle, la vente des titres de transport et la réservation des services de Transport à la Demande (TAD zonal et TPRM) dans deux agences commerciales dont l'une sera située en centre-ville de Guingamp qu'il devra créer ;
 - La passation et la gestion des contrats de sous-traitance éventuels ;
 - La coordination de l'exploitation de l'ensemble des services avec les autres réseaux de transport ;
 - La mise à jour régulière du référentiel de données pour la centrale d'information multimodale régionale (données en format Trident ou GTFS) ;
 - La communication, la promotion et la valorisation des services exploités par le Délégataire et l'information des voyageurs par tous moyens, en situation normale et en situation perturbée ;
 - La mise à disposition des autocars affectés aux circuits de transport scolaire et à l'exploitation de la ligne 24 actuelle (future ligne E) ;

1.4. Caractéristiques du projet de contrat

→ **A ce titre, le délégataire assume les missions principales suivantes [suite] :**

- La fourniture et le renouvellement de tous les biens matériels et immatériels, infrastructures et équipements nécessaires à l'exploitation de ces services, autres que ceux mis à disposition par l'Autorité Délégante ;
- L'entretien et la maintenance des biens mis à disposition par l'Autorité Délégante (véhicules, système billettique, points d'arrêts, etc.) et également ceux qui sont fournis par lui ;
- La mise en place des mesures de lutte contre la fraude (notamment par le contrôle des titres de transport et le recouvrement des indemnités forfaitaires et amendes afférentes) ;
- La gestion et commercialisation des services de mobilité (location de vélos, gestion de l'abri-vélos collectif à Paimpol) ;
- Le développement et la mise en place des mesures permettant d'assurer la sécurité des usagers et de son personnel sur l'ensemble des services de transport qu'il exploite.

→ **Par ailleurs, le délégataire :**

- Est force de proposition / d'initiative d'amélioration du réseau et fournit à l'Autorité Délégante toute assistance et conseil relatifs à la bonne exécution des services qui lui sont délégués ;
- Assure et finance la commercialisation des titres de transport vendus à bord des véhicules et par les autres canaux de vente (agence commerciale, e-boutique, ...) ;
- Souscrit l'ensemble des contrats d'assurance lui permettant de couvrir les risques de toutes natures afférant à la mise en œuvre de la présente convention ;
- Met à disposition de l'Autorité Délégante une plateforme dématérialisée de gestion documentaire comportant l'ensemble des fichiers relatifs au suivi et à l'exécution du contrat (contrat, annexes, avenants, tableaux de bord, rapports périodiques, données techniques et sociales, ...).

1.4. Caractéristiques du projet de contrat

→ **En sa qualité d'AOM, GPA définit la politique des transports et organise les services délégués :**

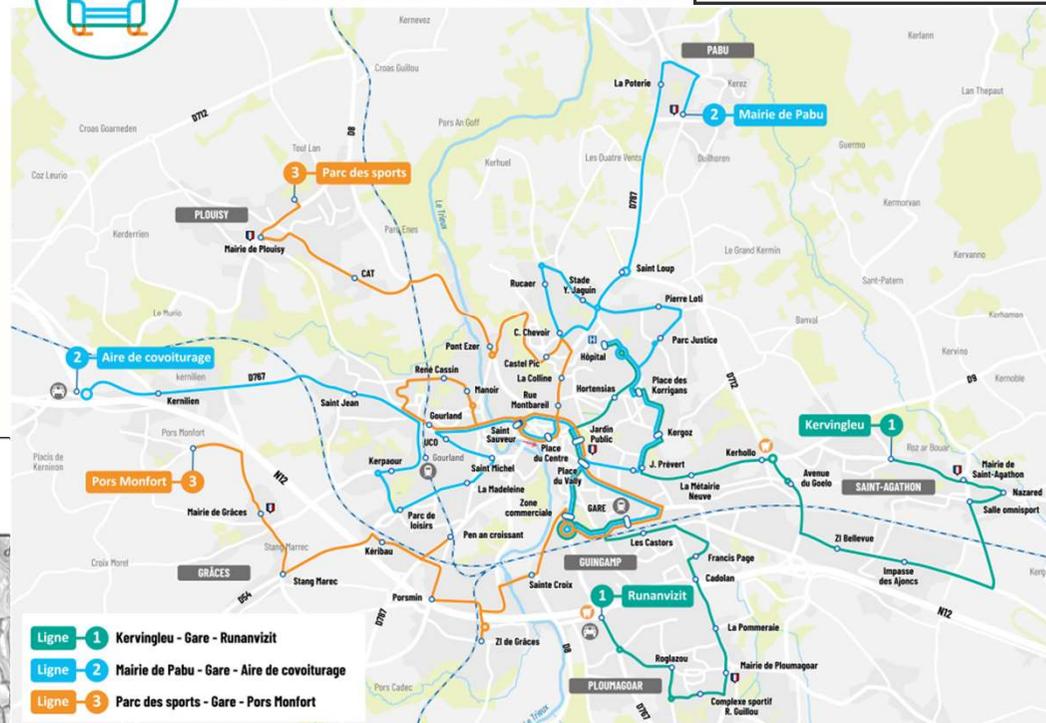
- Définit la politique des transports. Dans ce cadre, elle est seule décisionnaire des créations, modifications, suppressions de lignes ou de services ;
- Fixe les tarifs ou, le cas échéant les homologue sur proposition du Délégataire ;
- Met à disposition du délégataire :
 - L'ensemble des véhicules affectés au réseau Guingamp-Paimpol Agglomération en dehors des autocars affectés aux circuits de transport scolaire et des autocars affectés à la ligne 24 actuelle (future ligne E) ;
 - L'ensemble du matériel billettique et d'information voyageur et l'ensemble des biens numériques propriétés de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
 - La plateforme située à Plouisy (site de Pont-Ezer) non pourvue de bâtiment ;
 - Les poteaux d'arrêt et abri-voyageurs équipant les points d'arrêt du réseau ;
 - Les mobiliers et matériels de l'agence commerciale ;
 - Les vélos et vélos à assistance électrique et abri vélos collectif à Paimpol ;
- Procède ou fait procéder à des contrôles sur le service afin de s'assurer de sa bonne exécution et de la qualité de service apportée aux usagers ;
- Aménage et met en accessibilité les infrastructures nécessaires à l'exploitation du réseau situées sur la voie publique ;
- Peut proposer des actions complémentaires à celles mises en œuvre par le Délégataire en matière d'information, de communication institutionnelle et de promotion du service ;
- Verse au Délégataire une contribution financière en contrepartie des missions prévues à l'Article 5 de la convention.

1.4. Caractéristiques du projet de contrat

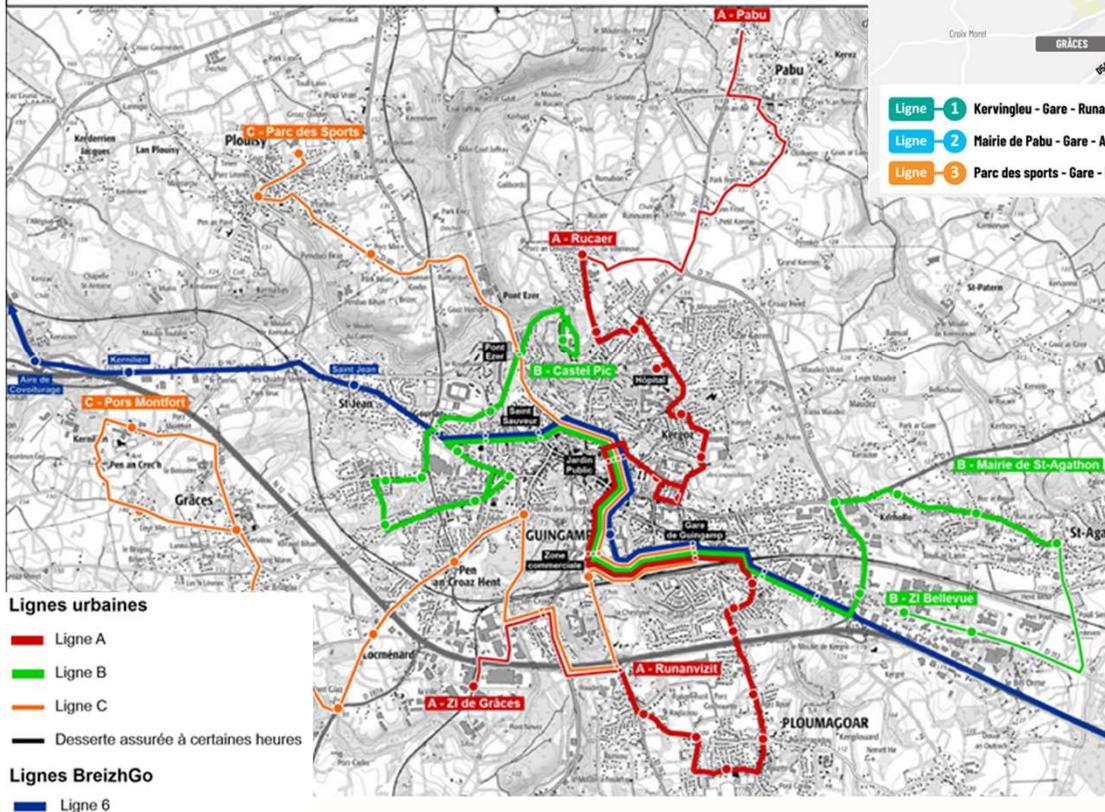
Envoyé en préfecture le 08/07/2025
 Reçu en préfecture le 08/07/2025
 Publié le
 ID : 022-200067981-20250708-DEL2025_07_186-DE



SECTEUR GUINGAMP



Étude de restructuration du réseau Guingamp-Paimpol Agglomération
Scénario cible : Réseau urbain de Guingamp



➔ Réseau cible sur le secteur de Guingamp :

Ligne A (rouge)

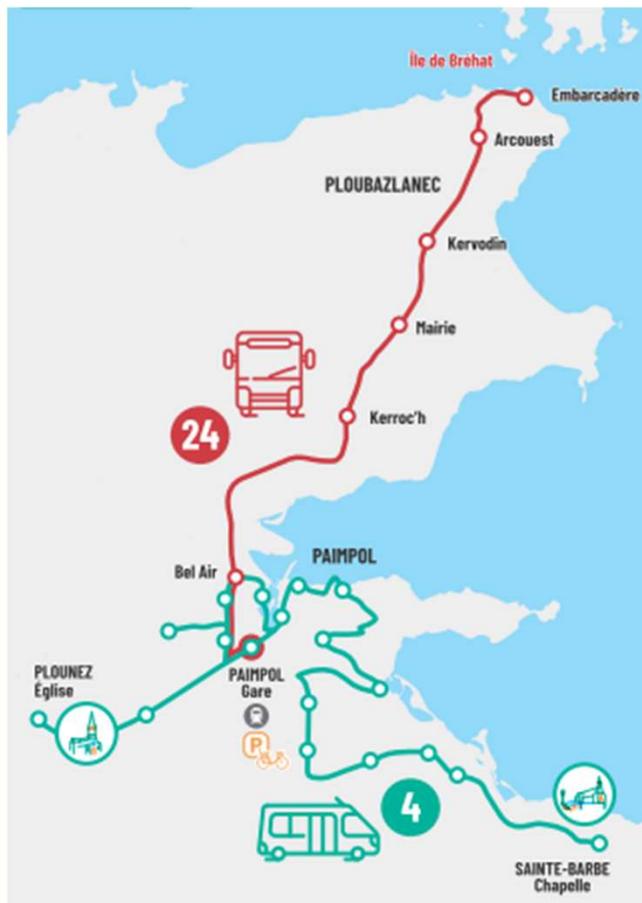
Ligne B (verte)

options :

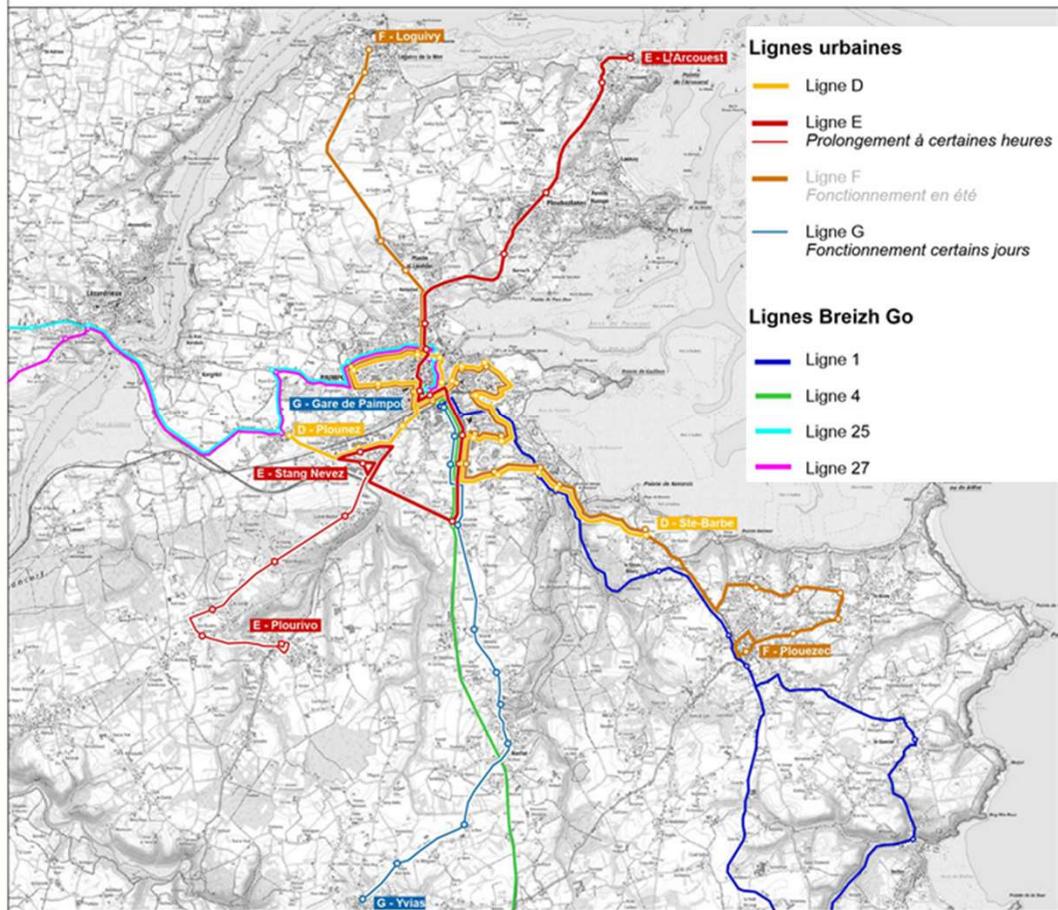
Ligne C



1.4. Caractéristiques du projet de contrat



Etude de restructuration du réseau Guingamp Paimpol Scénario cible - Réseau régulier sur le secteur de Paimpol



➔ Réseau cible sur le secteur de Paimpol :

- Ligne D (jaune)
- Ligne E (rouge)

options :

- Ligne F
- Ligne G



1.4. Caractéristiques du projet de contrat

- La convention de délégation de service public opère un transfert du risque d'exploitation au délégataire. La prise de risque se traduit par :
 - Le caractère forfaitaire de la contribution forfaitaire annuelle, laquelle fait peser un aléa économique sur les charges d'exploitation,
 - Un engagement sur un objectif de recettes commerciales et annexes ,
- GPA versera au délégataire une contribution financière forfaitaire (CFF) correspondant à la différence entre les coûts d'exploitation et les recettes forfaitaires sur les lesquels le délégataire s'est engagé.

→ GPA a estimé la valeur totale du contrat de concession (base + options obligatoires) à 22 750 000€ HT sur la durée du contrat.

→ La CFF moyenne annuelle pour l'offre de base a été estimée à 3 400 000€ HT



1.5. Complétude de l'offre

Pièces de l'offre (article 3.5. du règlement de la consultation)	KEOLIS		TRANSDEV		JEZEQUEL	
	Transmis	Conforme	Transmis	Conforme	Transmis	Conforme
Lettre d'intention	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Document programme accepté et paraphé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Mémoire technique	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
- dont : 100 pages max options incluses	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
- dont : respect du plan annexe 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Synthèse de l'offre de 8 pages	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CTF base + 5 options obligatoires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Projet de convention et ses annexes	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Cadre des propositions d'amendements éventuellement	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	

→ **Les offres des 3 candidats sont complètes et conformes.** Ils ont remis une offre de base et les 5 options obligatoires répondant aux exigences des pièces de la consultation.



2 Analyse de l'offre de base

2.1. Critère 1 : valeur financière

2.2. Critère 2 : qualité du service rendu aux usagers

2.3. Critère 3 : performance de l'exploitation et continuité de service

2.4. Critère 4 : Politique environnementale

2.5. Synthèse analyse de l'offre de base



2.1. Base – Valeur financière

2.1.1. Moindre recours aux fonds publics : montant de la contribution financière forfaitaire (hors redevance d'usage) et des éventuelles compensations tarifaires, niveau du taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes forfaitaires, montant du PPI à la charge du délégant

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Offre de base	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	Offre 1	Offre 1	Offre 1
Charges d'exploitation (1)	3 835 878 €	3 878 809 €	3 962 110 €
Recettes forfaitaires (2)	461 608 €	365 861 €	479 011 €
CFF = (1) - (2)	3 374 270 €	3 512 948 €	3 483 099 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	3 374 270 €	3 512 948 €	3 483 099 €
Montant cible document programme	3 400 000 €		
Ecart CFF + CT / montant cible	-0,76%	3,32%	2,44%

Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	12,03%	9,43%	12,09%
Taux cible document programme	10%		
Ecart offre / taux cible	20,34%	-5,68%	20,90%

Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégant			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
	Offre 1	Offre 1	Offre 1
Véhicules et leurs équipements	1 102 385 €	680 000 €	796 400 €
SAEIV / Billettique	- €	- €	115 560 €
Autre	337 000 €	158 250 €	- €
Total sur 2026-2031	1 439 385 €	838 250 €	911 960 €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **3 374 270€/an** inférieure au montant cible de -0,76%. PPI inclut le renouvellement de 8 véhicules dont 4 GNV. Taux de couverture de 12,03% supérieur de 20,34% au taux cible minimal. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **3 512 948€/an** supérieure au montant cible de +3,32%. PPI inclut le renouvellement de 5 véhicules uniquement thermiques. Taux de couverture de 9,43% inférieur de -5,68% au taux cible minimal. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **3 483 099€/an** supérieure au montant cible de +2,44%. PPI inclut le renouvellement de 5 véhicules dont 2 électriques et 2 GNV. Taux de couverture de 12,09% supérieur de 20,90% au taux cible minimal. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.

2.1. Base – Valeur financière

2.1.2. Cohérence des coûts (1/2)

Offre de base	Ratios financiers					
	KEOLIS - Offre 1		TRANSDEV - Offre 1		JEZEQUEL - Offre 1	
Moyenne annuelle en € HT	En propre	SST	En propre	SST	En propre	SST
Coût de conduite/CR ETC	34 286,86 €	38 609,68 €	40 652,51 €	38 908,49 €	42 875,31 €	41 042,97 €
Taux de charges patronales	38%	35%	36%	36%	32%	32%
Coût autocar groupe 3	SUP/AV	11 335,99 €	SUP/AV	8 587,04 €	SUP/AV	9 374,61 €
Coût minicar groupe 3	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	34 750,75 €	SUP/AV	7 050,22 €
Coût autres véhicules - A préciser :	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	67 331,55 €
Roulage midibus groupe 1	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	0,48 €	SUP/AV
Roulage midibus groupe 2	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	0,63 €	SUP/AV
Roulage midibus groupe 3	SUP/AV	SUP/AV	0,42 €	0,73 €	0,65 €	SUP/AV
Roulage minibus groupe 1	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	0,30 €	SUP/AV
Roulage minibus groupe 1bis	0,40 €	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV
Roulage minibus groupe 3	0,42 €	SUP/AV	SUP/AV	0,23 €	0,38 €	SUP/AV
Roulage autocar groupe 3	SUP/AV	0,93 €	SUP/AV	0,66 €	SUP/AV	0,84 €
Roulage minicar groupe 3	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	1,00 €	SUP/AV	0,61 €
Roulage autres véhicules - A préciser :	SUP/AV	SUP/AV	SUP/AV	0,61 €	SUP/AV	0,64 €
% cout SST / coût total	52%		62%		45%	
% frais généraux (yc mkg)	22%	18%	20%	17%	20%	20%
% frais assistance technique	3,8%	3,8%	1,6%	1,0%	0,5%	2,8%
% marge et aléas	3,1%	3,1%	1,2%	3,1%	2,7%	5,0%
Coût kilométrique total (hors vélo)	4,09 €	4,01 €	6,38 €	2,86 €	5,25 €	2,94 €
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,98 €		1,50 €		1,11 €	
Recettes commerciales par voyage	0,37 €		0,33 €		0,35 €	

- ➔ **KEOLIS** : cout de conduite en propre bas (à vérifier), cout autocars élevé compte tenu des âges des véhicules, couts de roulage des cars très élevés.
- ➔ **TRANSDEV** : cout kilométrique en propre élevé (6,38€), cout de conduite sous-traitance à vérifier, cout minicar et de roulage en sous-traitance incohérents.
- ➔ **JEZEQUEL** : cout kilométrique en propre élevé (5,25€), cout de conduite élevé, cout de roulage autocar élevé, taux de marge sous-traitance élevé.

2.1. Base – Valeur financière

2.1.2. Cohérence des coûts (2/2)

Unités d'œuvre et ratios techniques									
Offre de base Moyenne annuelle	KEOLIS - Offre 1			TRANSDEV - Offre 1			JEZEQUEL - Offre 1		
	Total réseau	En propre	SST	Total réseau	En propre	SST	Total réseau	En propre	SST
Total Parc	45	12	33	56	4	52	47	12	35
- Dont en ligne	39	9	30	49	3	46	41	9	32
- Dont réserve	6	3	3	7	1	6	6	3	3
Total Kilomètres	927 694	434 119	493 575	1 054 598	216 482	838 116	1 005 157	401 858	603 299
- Dont en ligne	655 059	395 829	259 231	667 275	197 683	469 592	612 642	304 453	308 189
- Dont HLP	272 634	38 290	234 344	387 323	18 799	368 524	392 515	97 405	295 110
Effectif ETC	44,53	23,12	21,41	47,44	17,84	29,60	30,41	18,26	12,15
- Dont conducteurs	35,34	16,70	18,64	36,63	9,03	27,60	30,41	18,26	12,15
- Dont effectif "autre"	9,19	6,42	2,77	10,81	8,81	2,00	0,00	0,00	0,00
Ratios techniques									
Taux de réserve	12%	22%	9%	12%	24%	11%	13%	25%	9%
Taux de HLP	29%	9%	47%	37%	9%	44%	39%	24%	49%
Productivité véhicules	20 769,26	37 749,46	14 881,65	18 832,10	51 955,74	16 169,43	21 235,70	33 029,43	17 155,41
Productivité conducteurs	26 251,49	25 993,46	26 482,72	28 791,30	23 977,94	30 365,78	33 048,97	22 005,62	49 643,80
Vitesse commerciale	26,42	24,70	29,56	24,38	22,92	25,05	24,88	21,36	29,71
Vitesse moyenne de HLP	41,75	27,99	45,40	38,35	25,32	39,38	34,55	22,38	42,11
Vitesse d'exploitation	26,36	20,70	34,68	24,61	17,90	27,24	25,22	17,88	34,71
Vitesse de production	21,39	17,89	25,85	19,53	16,58	20,47	22,60	15,39	32,84

- ➔ **KEOLIS** : prévoit des biens de retour (agence mobile + aménagement site mis à disposition par GPA) financés par le délégataire pour un montant total de 400K€ et une VR de 132K€ en fin de contrat. Taux de km HLP très inférieur aux deux autres candidats. Vitesses commerciales, d'exploitation et de production cohérentes. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : parc de véhicules en ligne important (nbre de VL à vérifier notamment par rapport aux autres candidats). Vitesse commerciale cohérente, mais vitesse de production faible. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : Kilométrage annuel en ligne inférieur aux deux autres candidats (à vérifier), Vitesses commerciales, d'exploitation et de production cohérentes, productivité annuelle par agent de conduite sous-traitant anormalement élevée (à vérifier). L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.

2.1. Base – Valeur financière

Synthèse jugement Critère 1 – Valeur financière

CRITERE / SOUS-CRITERE	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
<i>Montant de la Contribution Financière Forfaitaire, taux de couverture et PPI à la charge du délégant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu Satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
<i>Cohérence des coûts</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu Satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
Critère 1 – Valeur financière	SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT



2.2.1. Pertinence de la gestion et de l'exploitation de l'offre commerciale de service et des services de mobilité du réseau Guingamp-Paimpol Mobilité (1/2)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Guingamp</u> : 2 lignes structurantes : ligne A (La Poterie – Grâces Z.I. de Grâces) avec fréq de 45' et ligne B (Castel Pic – Z.I. de Bellevue) avec fréq de 90', LàS + navette entre le centre-ville et l'ESAT. • <u>Paimpol</u> : 2 lignes structurantes : ligne D (Église Plounez – Chapelle Ste Barbe) avec fréq à 120' LàS et ligne E (Embarcadère – Mairie Plourivo) avec fréq à 120' LàD • <u>TAD Bus + (zonal + PMR)</u> : 2 phases. Phase 1 : maintien des 2 services actuels. Phase 2 : TAD TPMR actuel et TAD zonal : 3 secteurs (au lieu de 5). Trajet adresse à arrêt même zone ou rabattement sur Guingamp. LàS de 8h à 12h0 et 13h à 18h30. Résa H-2h (téléphone, internet, application). Annulation H-2h. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Guingamp</u> : 2 nouvelles lignes : Ligne A (La Poterie – Grâces Z.I. de Grâces) avec fréq de 45' et ligne B (Castel Pic – Z.I. de Bellevue) avec fréq de 90', LàS + navette entre le centre-ville et l'ESAT. • <u>Paimpol</u> : 2 nouvelles lignes : Ligne D (Église Plounez – Chapelle Ste Barbe) avec fréq à 120' LàS et ligne E (Embarcadère – Mairie Plourivo) avec fréq à 120' LàD • <u>TAD</u> : fonctionnement actuel + réduction délai de réservation à H-2h à partir de mai 2026. Résa via application mobile, centrale d'appels (ouverture élargie de 8h à 19h du lundi au vendredi) ou en agence commerciale. Outil de gestion Manet on Demand. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Guingamp</u> : Ligne A (La Poterie – Grâces Z.I. de Grâces) avec fréq de 45' et ligne B (Castel Pic – Z.I. de Bellevue) avec fréq de 90', LàS + navette entre le centre-ville et l'ESAT. • <u>Paimpol</u> : ligne D (Église Plounez – Chapelle Ste Barbe) avec fréq à 120' LàS et ligne E (Embarcadère – Mairie Plourivo) avec fréq à 120' LàD. Suppression TAD Plourivo car desservi par la ligne E • <u>TAD</u> : + 1 nouvelle zone (Plouisy et Grâces) pour pallier la restructuration des lignes urbaines sur Guingamp. TAD arrêt à arrêt, horaires définis, LàS. Résa H-2h par internet, application, agences commerciales et téléphone. Outil PADAM Mobility • <u>TPMR</u> : inchangé

2.2.1. Pertinence de la gestion et de l'exploitation de l'offre commerciale de service et des services de mobilité du réseau Guingamp-Paimpol Mobilité (2/2)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Scolaires</u> : maintien de l'existant au 01/01/2026. Propose étude conjointe GPA / Région (effectifs, mobilité des élèves) pour nouveau réseau rentrée 2026. Expérimentation service Flexible en direction des communes périurbaines (itinéraire fixe dans Guingamp puis s'adapte selon les arrêts demandés à la montée par les élèves). • <u>Emport vélos</u> : non sécurisé sur véhicules urbains. Possible sur cars scolaires avec une solution assistée. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>TPMR</u> : inchangé • <u>Scolaires</u> : inchangé (à confirmer) • <u>VAE</u> : Points de retrait supplémentaires : gare de Callac + agence mobile. Livraison gratuite à domicile à partir de 2 mois de location (contre 3 mois ajd) • <u>Vélos campus</u> : propose extension du service aux étudiants de 3 lycées supplémentaires dans la limite des 100 vélos. Même procédure de location que VAE + extension en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Scolaires</u> : pb de fiabilité des données. Simulation avec OptiScolaire afin de réorganiser et d'optimiser les transports scolaires : au moins 2 véhicules supprimés (non inclus dans l'offre) + solution 2School pour le suivi du taux de remplissage et assiduité des élèves. • <u>VAE</u> : inchangé
Commentaires	<p><i>L'offre sur les lignes urbaines est conforme au document programme. Cependant, l'offre TAD/TPMR devra être précisée sur le phasage.</i></p>	<p><i>L'offre sur les lignes urbaines est conforme au document programme. Aucune optimisation sur les services TAD/TPMR ainsi que les circuits scolaires. Les VAE pourront être retirés en complément en gare de Callac et via l'agence mobile.</i></p>	<p><i>L'offre sur les lignes urbaines est conforme au document programme. Le service TPMR actuel est maintenu. Nouvelle zone de TAD sur Plouisy et Grâce. Les circuits scolaires actuels sont maintenus.</i></p>
Jugement	Satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant

2.2. Base – Qualité de service

2.2.2. Engagements en matière de qualité de service globale et notamment de la pertinence des procédures mise en œuvre concernant le baromètre qualité, des indicateurs proposés et des montants de bonus/malus proposés

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pilotage</u> : Directrice de Keolis GPA pour les lignes régulières et pour les services sous-traités. Réunion 1X/mois avec équipe et SST pour partage des résultats qualité + plan d'actions amélioration. • <u>Outils Kizeo Forms</u> pour suivre en interne la qualité des installations (appli) • <u>Bonus max : 7250€/an – Malus max : 7500€/an</u>. Bonus intégralement reversé aux salariés. • <u>Indicateurs</u> du document programme + suivi des réclamations + indicateurs réseau scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Filiales Transdev de Bretagne intégrées dans le <u>périmètre de triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001</u> en 2022. • <u>Responsable QSSE de la filiale Transdev CAT 22</u> pilote le Système de Management de la Qualité + 2 collaborateurs • Les SST sont intégrés à la démarche qualité (contrats de sous-traitance intègrent les obligations qualité de service) • <u>4 critères / 15 indicateurs</u> : fiabilité, véhicules, information voyageurs et relation client. Mesures via les outils déployés et via des contrôles terrain. • <u>Montant du bonus/malus : 1% de la CFF</u>. Bonus reversé aux CR sous forme de prime 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maëlle Jezequel sera garante du niveau de qualité de la DSP</u>, suppléée par Magalie Philippe, Responsable RH du Groupe Jezequel. • <u>Critères</u> : respect de l'offre, sécurité en ligne, état de fonctionnement des véhicules, information voyageurs, relation client, service vélo • <u>22 indicateurs</u> mesurés à partir des outils (SAEIV / Billettique) et d'enquêtes client mystère • <u>Bonus / Malus maxi : 6 000€/an</u>
Commentaires	<i>Le bonus/malus maximum est peu engageant (0,2% du CA). Préciser les indicateurs qualité scolaire.</i>	<i>Le bonus/malus représente 35K€/an en moyenne (1% du CA). Les indicateurs liés à des contrôles terrain devront être supprimés.</i>	<i>Le bonus/malus maximum est peu engageant (0,15% du CA). Les indicateurs liés à des contrôles terrain / enquêtes devront être supprimés.</i>
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant

2.2.3. Sécurité des biens et des personnes et des actions de lutte contre la fraude

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sécurité = pilier du projet d'entreprise Keolis Way</u> (échanges quotidiens entre managers et équipes, Comité Sécurité, ateliers de travail, ...) • <u>Programme Transportez-Vous-Bien (Carcept Prev)</u> : sensibiliser santé, sécurité, hygiène de vie, gestion du stress, etc. • <u>Prévention des risques</u> : analyse accidents véhicules, accident du travail, ... • <u>Lutte contre la fraude</u> : partenariat établissements scolaires, forces de l'ordre, formation pour encourager la validation, campagne de communication, contrôle sur toutes les lignes sur toutes les tranches horaires (3 agents de contrôle assermentés) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sécurité des biens</u> : matériels roulants (suivi accidentologie), bâtiments (alarmes en agences commerciales), dépôt (vidéoprotection, stockage sécurisé pour les batteries VAE) • <u>Sécurité des personnes</u> : collaborateurs (sécurité routière, management de la sécurité), voyageurs (lutte contre les addictions chez les CR, respect de l'obligation de neutralité et de laïcité) • <u>Lutte contre la fraude</u> : organisation des contrôles par la Responsable QSSE, 2 contrôleurs mutualisés avec Transdev CAT. Incitation à la validation. • <u>Dans les circuits scolaires</u> : procédure encourageant les bons comportements 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prévention des risques internes</u> : ateliers sécurité, contrôles réglementaires (vérification permis de conduire, contrôles inopinés d'alcoolémie), sécurisation dépôts (accès contrôlé, vidéoprotection, ...) • <u>Prévention sur le réseau</u> : installation dashcam et vidéoprotection dans les véhicules, partenariat avec les forces de l'ordre, campagne de sensibilisation, atelier avec les CM2, • <u>Lutte contre la fraude</u> : prévention (affichage tarif, incitation à la validation par le CR, communication), contrôles (agents assermentés) sur 1 à 1,5 jours / mois sur Guingamp et Paimpol, en HP
Commentaires	<p><i>Beaucoup de généralités concernant les actions de sécurité. La lutte contre la fraude est détaillée et satisfaisante.</i></p>	<p><i>Des actions sont proposées pour garantir la sécurité des biens et des personnes. La lutte contre la fraude est détaillée et satisfaisante.</i></p>	<p><i>Des actions sont proposées pour garantir la sécurité sur le réseau. La lutte contre la fraude est détaillée mais ne semble pas concerner les circuits scolaires</i></p>
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant

2.2.4. Engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...) (1/4)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil / information</u> : agence à Guingamp ouverte du M à S de 10h à 13h et de 15h à 18h. Eviter 2de agence à Paimpol avec accord de distribution en gare (Région). Agence mobile. 7 dépositaires. Plan + guide horaires, fiches horaires scolaires, guide vélo, guide TAD, guide intermodalité, réseaux sociaux. • <u>Accessibilité information</u> : A préciser 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil / information</u> : agence Guingamp, rue Saint-Yves. Paimpol : bail conclu pour un local situé rue de l'Eglise à 5 mn de la gare + desserte ligne D. Horaires : L à V de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30 + samedi de 10h à 13h + Ouverture en continu la 1ère semaine de septembre. Agence mobile. Centrale d'appels. 7 dépositaires. Guides ou fiches horaires, annonce visuelle et sonore dans les véhicules. • <u>Accessibilité information</u> : site internet conforme aux exigences du Référentiel Général d'Accessibilité de l'Administration Électronique (RGAA) . Information accessibilité ligne et arrêt sur les supports papiers et dématérialisés. Déploiement de la méthode FALC. Formulaire de signallement d'obstacle. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil / information</u> : agence Guingamp L à V de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30. agence Paimpol (Place de la République) de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 le mardi, mercredi et vendredi en basse saison (nov-avril) et de 09h00 à 19h00 du lundi au samedi en haute saison (avril – octobre). Dépositaires. Kiosque mobile. Guide horaires, affichage arrêts, plan réseau, plans de situation pour les pôles d'échanges et les gares. • <u>Accessibilité information</u> : supports statiques et dynamiques : respect des contraintes d'accessibilités (taille police, contraste, etc). Consultation d'associations de PMR. Véhicules scolaires identifiés avec un écusson « Transport scolaire » placé près de la porte avant.

2.2.4. Engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...) (2/4)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Outils digitaux</u> : TixiPass : TU, 10 voyages. Intégration réseau GPA à SNCF Connect (achat titres GPA). Scolaires : portail spécifique pour inscription (pièces du dossier et paiement par carte bancaire en ligne). Résa TAD/TPMR et vélos en ligne. Site internet : web design, temps réel, perturbations, calcul itinéraire, achat de titres. Application mobile : calcul itinéraire, temps réel, titres dématérialisés, résa vélo / TAD/TPMR • <u>Propositions gamme tarifaire</u> : intégration tarifaire Région Bretagne : TU + TER pour les abonnés, suppression tarifs scolaires pour les apprentis et les élèves internes, augmenter le tarif du TU. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Outils digitaux</u> : nouveau site internet et appli mobile au 01/07/2026. Site internet : e-boutique, recherche itinéraire, réservation TAD. Application : M-Ticket, recherche itinéraire, réservation TAD. QR Code aux arrêts : info temps réel. Réseaux sociaux : Facebook, Instagram. Alimentation du SIM régional Kirrogo.bzh. Référencement Google Maps. Inscription alerte SMS. • <u>Propositions gamme tarifaire</u> : titres intermodaux (urbain + interurbain / TER) avec réduction de 50% sur le titre urbain. Fusion des titres solidaires Q1 Q2 et Q3 en un seul et même titre social. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Outils digitaux</u> : Application mobile (Via Transit) : recherche itinéraire, temps réel, achat de titres et résa TAD/TPMR, M-ticket, covoiturage. Site internet : informations voyageurs, perturbations en temps réel, titres de transport, inscription alertes SMS et pré-inscription services scolaires. Ajout calculateur d'itinéraire (Via Transit) et cartographie temps réel position véhicules. BIV souples sur 13 arrêts physiques. Dématérialisation des inscriptions scolaires : solution Anvergur de Simpliciti. • <u>Propositions gamme tarifaire</u> : aucune.

2.2.4. Engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...) (3/4)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Politique de communication</u> : Promotion Grand Public : Semaine Européenne de la Mobilité, vélo (opération Mai à Vélo), présence territoire boutique mobile, défis « vivre sans ma voiture » : tester des alternatives à la voiture pendant 2 semaines, ... Communication ciblée : atelier d'aide à la mobilité personnes fragiles, intervention classe CM2, stands lors des portes ouvertes étab scol, accueil nouveaux arrivants, actifs (agence mobile sur pkg entreprises, plans de mobilités entreprises, ...). Engagement vers le label n°1 de l'accord entreprise Ya D'Ar Brezhoneg. Lancement du réseau restructuré (communication en amont, célébration, présence terrain, agence mobile,) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Politique de communication</u> : Accompagner la nouvelle offre (e-mailing abonnés, site internet, affichage, campagne de communication, agence mobile sur les pôles générateurs, vidéo TAD, large diffusion guide mobilités, affichage 4X3, ...). Actions de communication: renforcer la visibilité (partenariat offices de tourisme, fiches rando, partenariat festivités locales), actions tout public (salons, forums, Rendez-vous de la Mobilité, ...), actions jeunes (lieux de loisirs, structures sportives et culturelles, salons d'orientation), actions Séniors (contact clubs séniors, semaine bleue, information dans les résidences séniors, présence sur les marchés), Fidéliser : contact des abonnés tous les 6 mois, jeux concours, campagne collecte de jouets, célébrations des évènements commerciaux, 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Politique de communication</u> : Campagnes de rentrée / estivales : information papier et réseaux sociaux / site web. Campagne inscription scolaire dès mars avec annonce de l'ouverture des inscriptions. Sensibilisation des entreprises : présentations dans les entreprises pour mettre en avant les avantages des transports publics. Fidélisation des usagers : gratuité la semaine de la Mobilité et pendant les fêtes de fin d'année

2.2. Base – Qualité de service

2.2.4. Engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...) (4/4)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes / enquêtes</u> : satisfaction tous les ans, Tables rondes scolaires en 2028 et 2030, Enquête d'impact en 2027, base de données clients : outil CRM 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes / enquêtes</u> : création club de clients (partage expérience, satisfaction, impact campagnes de communication). Analyse données (réclamations, billettique, données orange pour les flux de déplacements), enquête notoriété, satisfaction + borne en agence, enquête impact évolutions de l'offre, O/D tous les 2 ans, étude TEX (expérience client en 2026), atelier Mark&Ter (audit marketing en 2026 et 2029) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes / enquêtes</u> : création comité d'utilisateurs, enquêtes de satisfaction (2027 à 2031), enquêtes origine-destination (2027 / 2029), enquête fraude (2026 à 2031), enquête diffusion (2028 / 2030 / 2031)
Commentaires	<p><i>La création d'un titre intermodal est intéressante. Les actions de communications multicanales et multisupports sont satisfaisantes ainsi que les outils digitaux. Cependant, il manque des précisions notamment sur la localisation de l'agence de Paimpol et des dépositaires. Beaucoup d'outils Keolis à justifier.</i></p>	<p><i>Proposition de 2 agences (Guingamp et Paimpol) avec localisation. La proposition de création d'un titre intermodal est intéressante. Les actions commerciales multicanales et multisupports sont satisfaisantes ainsi que les outils digitaux même si les fonctionnalités du nouveau site internet devront être précisées.</i></p>	<p><i>Manque de précisions concernant l'agence de Paimpol. La proposition d'un kiosque et non d'une agence mobile est peu pertinente et les services ne sont pas détaillés (info, vente ?). Aucune proposition concernant la gamme tarifaire. Les actions de promotion du réseau sont insuffisantes.</i></p>
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant

2.2. Base – Qualité de service

Synthèse jugement Critère 2 – Qualité de service

CRITERE / SOUS-CRITERE	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
<i>Gestion et exploitation des services du réseau</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
<i>Engagements baromètres qualité</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
<i>Sécurité et lutte contre la fraude</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
<i>Politique commerciale</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
Critère 2 – Qualité de service	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT

2.3.1. Organisation proposée (moyens humains dédiés), modalités de reprise du personnel et relations avec l'Autorité Déléguée (qualité du reporting, transparence de gestion,) (1/2)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création société dédiée</u> : Keolis GPA. Installation de modulaires sur le terrain mis à disposition par GPA. Locaux pour les personnels d'exploitation. • <u>Reprise du personnel</u> : à préciser • <u>Organigramme</u> : Directrice, 1 resp. exploitation, 1 resp. marketing et commercial, 1 mécanicien, 2 agents commerciaux, 1 administratif. Création poste Système d'information (TP) • <u>PMAD Keolis</u> : directrice + resp. mktg et com. • <u>Fonctions supports</u> Rennes et Région : paie, comptabilité, RH et contrôle de gestion. • <u>SST</u> : SST : KEOLIS ARMOR • <u>Formation</u> : Keolis Institut. conducteurs (nouveau réseau, écoconduite, relation clientèle et accessibilité, ...). Agents commerciaux (maîtrise du réseau et des services, actions commerciales, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Société dédiée</u> : Transdev GPA (création en 2019). • <u>Reprise du personnel</u> : RAS car exploitant sortant • <u>Organigramme</u> : Directeur (depuis 2024), recrutement responsable marketing et agent commercial pour agence de Paimpol. Chargé d'exploitation, conducteurs, resp. marketing, resp. mobilités douces + mainteneur, chargée opérationnel, accueil Guingamp, accueil Paimpol • <u>Assistance Transdev CAT 22</u> : service études et méthodes, centre opérationnel, qualité, maintenance, RH, gestion / comptabilité • <u>SST</u> : CAT 22 et VAD (filiales) • <u>Formation</u> : conducteurs (relations clients, gestion des conflits, accueil et prise en charge PMR, ...), maintenance (mécanique, prévention des risques, ...), autres personnels (management, bureautique, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Société dédiée</u> : SAS Amor Argoat Mobilité (100% filiale JLG Investissement) • <u>Reprise du personnel</u> : étapes détaillées selon dispositions légales et CCNTV. Maintien rémunérations + primes. • <u>Organigramme</u> : 1 Directeur, 1 Resp. opérationnel, 1 agent de terrain / assureur, 1 agent technique, 1 chargé de marketing et com°, 1 chargé de TAD, 2 agents d'accueil Guingamp +1 à Paimpol • <u>Services supports</u> : administratif et financier, RH, maintenance, exploitation • <u>SST</u> : Nicolas Voyages / Autocars Jézéquel (Groupe Jézéquel) et Cars Rouillard. • <u>Formation</u> : rôle commercial du conducteur, gestion des conflits, hygiène de vie, prévention des risques d'addiction,

2.3.1. Organisation proposée (moyens humains dédiés), modalités de reprise du personnel et relations avec l'Autorité Déléguée (qualité du reporting, transparence de gestion,) (2/2)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> <u>Reporting GPA</u> : Réunions mensuelles, annuelle (RAD, politique de mobilité, actions commerciales à venir), réunions en cas de problématiques spécifiques. En cas d'incident : contacte les équipes techniques GPA + les élus instantanément. Définir un protocole en fonction de l'incident. Signature d'une Charte de transparence au démarrage du contrat. Présentation des outils Keolis à GPA. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Reporting GPA</u> : plateforme numérique sécurisée au 01/04/2026 (espace documentaire, actualités du réseau, rapports fréquentations, recettes). Reporting à partir des outils déployés : billettique/SAE 2Place, SAE TAD, SIV, Transcol (dématérialisation inscriptions scolaires), Fleetiz (Vélos). Rapports mensuels et annuels. Rencontres régulières avec GPA (TAD, PPI, scolaires, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Reporting GPA</u> : Interlocuteurs GPA : directrice de structure, responsable opérationnel et chargé de marketing et com°. Déploiement de Power BI pour la visualisation des données. Mise à disposition d'une plateforme collaborative sécurisée. Expertise : équipe encadrante, adhésion UTPF, FNVT, membre Groupe Associatif Réunir
Commentaires	<p><i>Le projet de statuts de la société dédiée ne sont pas transmis. La reprise du personnel est à préciser. Beaucoup de programme, chartes, labels Keolis à justifier. Absence de plateforme documentaire tel que demandé. Programme de formation et organigramme satisfaisants.</i></p>	<p><i>Exploitant sortant (société dédiée existante, pas de démarche de reprise du personnel nécessaire). Organigramme pertinent, formation du personnel détaillée, reporting à GPA à travers des rencontres et une plateforme numérique.</i></p>	<p><i>Nécessité de clarifier les différents sites d'exploitation (localisation, remisage véhicules, encadrement, structure, ...) et conséquence sur la fiabilité des services. Préciser les personnels repris et la formation par catégorie de personnel. Le reporting est satisfaisant.</i></p>
Jugement	Peu satisfaisant	Très satisfaisant	Peu satisfaisant

2.3.2. Organisation et des process mis en place pour garantir des conditions d'exploitation et de maintenance optimales des véhicules mis à disposition par l'Autorité Déléguée

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> Keolis GPA exploitera les véhicules mis à disposition pour les lignes régulières du périmètre urbain et les TAD. Le SST a ses propres véhicules dont il assure la maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement des véhicules affectés à Guingamp au dépôt de Pabu situé à 10 mn de la gare SNCF et de la Place du Vally à Guingamp Stationnement des véhicules affectés à Paimpol sur un terrain situé « zone d'activité de Guerland » à Paimpol, à 1,5 kms de la gare (aussi utilisé par la CAT 22) Véhicules scolaires stationnés, selon les départs des circuits à Callac ou Grâces. Dépôt de Lannion : maintenance des véhicules GPA et des cars scolaires Accompagnement de GPA dans la construction d'un nouveau dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> 4 sites de remisage : Louargat, Grâces, Minihi-Tréguier (hors GPA) et Callac (Cars Rouillard) Louargat : siège social avec maintenance Tréguier : véhicules scolaires du secteur de Paimpol + véhicules des lignes D et E Grâces : véhicules urbains de Guingamp ainsi que certains autocars scolaires effectuant des circuits sur les secteurs de Guingamp et Grâces Caillac : circuits scolaires du Sud du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération Ne retient pas le site proposé par GPA
Commentaires	<i>Le candidat n'apporte pas d'argumentaire pertinent sur ce sous-critère notamment où seront remisés les véhicules.</i>	<i>Le candidat a détaillé son organisation pour l'exploitation et la maintenance des véhicules mis à disposition par GPA</i>	<i>Le candidat a détaillé son organisation pour l'exploitation et la maintenance des véhicules mis à disposition par GPA</i>
Jugement	Non satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

2.3.3. Moyens matériels et procédures mis à disposition pour garantir la continuité de service public

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> Outils : Signalement (suivi et traçabilité des signalements bâtiments, matériel, ...), Winatel (GMAO), WinCarb (conso carburant), Optiparc (gestion du parc), Partenaires locaux pour la maintenance. Pilotage par direction technique du secteur Portes de Bretagne et responsable Méthode Maintenance véhicules et systèmes embarqués : préventive et curative PTA/PIU : transmis au démarrage du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Centre opérationnel Transdev CAT 22 : fonctionne LàV de 5h à 19h30 et le samedi de 6h15 à 19h pour le suivi en temps réel des services (prise de service, gestion du trafic, ...) Astreinte d'exploitation et d'encadrement et astreinte atelier 7/7 sur l'amplitude des services Dépôt de Lannion : réparations courantes. Dépôt de St-Brieuc pour les opérations importantes Maintenance préventive et curative des véhicules et systèmes embarqués GMAO : MOVE PTA/PIU : PTA transmis au démarrage du contrat, PIU : digital, papier 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance à Louargat : 4 mécaniciens du Groupe Jézéquel pour le compte de la société dédiée 2 véhicules d'intervention Plans de maintenance préventive et curative des véhicules. GMAO : ABC Parc Systèmes embarqués : contrôles préventifs selon les seuils recommandés par les fournisseurs pour éviter les dysfonctionnements. La gestion des pannes sera réalisée conjointement avec le SAV du prestataire. Astreinte 24h/24, 7J/7 exploitation et maintenance PTA/PIU : A préciser
Commentaires	<p><i>Le candidat sous-traite la maintenance mais ne précise pas les intervenants. La politique de maintenance est très généraliste. Un outil de GMAO est proposé. Le PIU n'est pas détaillé.</i></p>	<p><i>Le candidat détaille les procédures d'astreinte ainsi que sa politique de maintenance des véhicules et systèmes embarqués. Il propose un PIU. Un outil GMAO est proposé.</i></p>	<p><i>Le candidat détaille sa politique de maintenance des véhicules et systèmes embarqués. Cependant, certaines dispositions sont très généralistes. Un outil de GMAO est proposé.</i></p>
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant

Synthèse jugement Critère 3 – Performance de l'exploitation et continuité du service

CRITERE / SOUS-CRITERE	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
<i>Organisation proposée</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
<i>Maintenance des véhicules</i>	<i>Non satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
<i>Moyens et procédures pour garantir la continuité du service</i>	<i>Peu satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Peu satisfaisant</i>
Critère 3 – Performance de l'exploitation et continuité du service	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT



2.4.1. Démarches d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre et polluants qui seront mis en oeuvre pour l'exécution du contrat (certification charte, label, formations...)

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Synthèse des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • SME de type ISO 14 001 • Plan de sobriété énergétique : électricité (charte Eco Watt), eau (plan de lavage), diagnostic biodiversité, gestion et valorisation des déchets • Favoriser achats locaux, durables et solidaires : sélection des fournisseurs, Diagnostic Biom Attitude • Réalisation d'un bilan carbone chaque année • Signature Charte Objectif CO2 • Actions de sensibilisation des salariés • Partenariat avec l'association Captain Darwin : actions de sensibilisation des élèves de primaires, évènement festif 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Transdev GPA inscrit dans le périmètre de la triple certification (ISO 9001, 14001 et 45001). • Gestion durable des déchets (obligations légales et règlementaires), achats responsables et solidaires, charte relations fournisseurs, • Sensibilisation interne (consommation d'énergie, déplacement à vélo, potager sur le site de Pabu 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de labellisation RSE Réunir en 2026 du Groupe Jézéquel. • Suivi consommation du carburant : Hectronic • Suivi des consommations d'eau et d'électricité • Utilisation AdBlue • Traitement des déchets dangereux par Chimirec • Engagement dès 2025 dans la charte Objectif CO2 • Dépôts respectueux de l'environnement : LED, double vitrage, projet de panneaux photovoltaïques sur le site de Grâce
Commentaires	<i>Le candidat propose des actions volontaires de réduction des émissions de GES et polluants. Il s'engage sur une adhésion à la charte Objectif CO2.</i>	<i>Le site d'exploitation du candidat bénéficie d'une triple certification et présente par ailleurs des actions volontaires satisfaisantes.</i>	<i>Le candidat propose des actions volontaires de réduction des émissions de GES et polluants. Il s'engage sur une adhésion à la charte Objectif CO2.</i>
Jugement	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

2.4. Base – Politique environnementale

Synthèse jugement Critère 4 – Politique environnementale

CRITERE / SOUS-CRITERE	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
<i>Démarches volontaires de réduction des gaz à effet de serre et polluants</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
Critère 4 – Politique environnementale	SATISFAISANT	SATISFAISANT	SATISFAISANT



2.5. Base – Synthèse jugement

KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 1 - Valeur financière		
<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard d'un montant de CFF de 3,374 M€ / an (-0,76% par rapport aux estimations), d'une prise de risque commercial correcte, d'un montant du PPI à la charge de l'autorité délégante de 1,439 M€ et d'une cohérence des coûts satisfaisante</p>	<p>Peu satisfaisant</p> <p>Au regard d'un montant de CFF de 3,513 M€ / an (+3,32% par rapport aux estimations), d'une prise de risque commercial peu ambitieuse, d'un montant du PPI à la charge de l'autorité délégante de 838 K€ et d'une cohérence des coûts perfectible</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard d'un montant de CFF de 3,483 M€ / an (+2,44% par rapport aux estimations), d'une prise de risque commercial correcte, d'un montant du PPI à la charge de l'autorité délégante de 912 K€ et d'une cohérence des coûts satisfaisante</p>
Critère 2 – Qualité de service		
<p>Peu satisfaisant</p> <p>Au regard d'une offre commerciale de services de mobilité répondant aux attentes de GPA mais d'un niveau de bonus/malus peu engageant, d'actions de sécurité des biens et des personnes trop généralistes et d'une politique commerciale globalement peu satisfaisante notamment sur les points de vente et les propositions d'évolution de la gamme tarifaire.</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard d'une offre commerciale de services de mobilité, d'un niveau de bonus/malus, d'actions de sécurité des biens et des personnes et lutte contre la fraude et d'une politique commerciale répondant aux attentes de GPA.</p>	<p>Peu satisfaisant</p> <p>Au regard d'une offre commerciale de services de mobilité répondant aux attentes de GPA mais d'un niveau de bonus/malus peu engageant, d'actions de sécurité des biens et des personnes trop généralistes et d'une politique commerciale globalement peu satisfaisante.</p>
Critère 3 – Performance de l'exploitation et continuité de service		
<p>Peu satisfaisant</p> <p>Au regard des imprécisions sur la société dédiée, sur l'absence de détail concernant la reprise du personnel et d'une politique de maintenance peu détaillée.</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard de l'organisation de la société dédiée, de la qualité du reporting, de la politique de maintenance des véhicules et des systèmes embarqués répondant aux attentes de GPA.</p>	<p>Peu satisfaisant</p> <p>Au regard des imprécisions sur la reprise du personnel, sur les sites d'exploitation affectés à la présente DSP et d'une politique de maintenance assez généraliste.</p>
Critère 4 – Politique environnementale		
<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard des actions volontaires de réduction des émissions de GES et polluants proposées et de l'engagement à un adhésion à la charte Objectif CO2.</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard des actions volontaires de réduction des émissions de GES et d'une triple certification ISO du site d'exploitation.</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>Au regard des actions volontaires de réduction des émissions de GES et polluants proposées et de l'engagement à un adhésion à la charte Objectif CO2.</p>
SATISFAISANT	SATISFAISANT	SATISFAISANT

3 Analyse des options obligatoires

- 3.1. Option N°1 – Amélioration de la fréquence sur la ligne B
- 3.2. Option N°2 – Création d'une ligne C
- 3.3. Option N°3 – Création d'une navette ZI de Bellevue
- 3.4. Option N°4 – Création d'une ligne F
- 3.5. Option N°5 – Création d'une ligne G
- 3.6. Synthèse analyse des options obligatoires



3.1.1. Critère 1 – Valeur financière

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Option N°1	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT			
Charges d'exploitation (1)	143 482 €	179 835 €	212 741 €
Recettes forfaitaires (2)	4 138 €	6 021 €	6 581 €
CFF = (1) - (2)	139 344 €	173 814 €	206 161 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	139 344 €	173 814 €	206 161 €

Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	2,88%	3,35%	3,09%

Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégrant			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Véhicules et leurs équipements	- €	360 000 €	200 000 €
SAEIV / Billetique	- €	- €	- €
Autre	- €	- €	- €
Total sur 2026-2031	- €	360 000 €	200 000 €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **139 344€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 2,88%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **173 814€/an**. PPI inclut 2 véhicules thermiques. Taux de couverture de 3,35%. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **206 161€/an**. PPI inclut 1 véhicule GNV. Taux de couverture de 3,09%. L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.

Ratios financiers			
Option N°1	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	En propre	En propre	En propre
Coût de conduite/CR ETC	35 266,46 €	40 804,18 €	42 875,31 €
Taux de charges patronales	38%	36%	32%
Roulage midibus groupe 2	#DIV/0!	#DIV/0!	0,63 €
Roulage midibus groupe 3	#DIV/0!	0,42 €	#DIV/0!
Roulage minibus groupe 3	0,48 €	#DIV/0!	#DIV/0!
% cout SST / coût total	0%	0%	0%
% frais généraux (yc mkg)	1,68%	7,17%	4,53%
% frais assistance technique	0,00%	0,00%	0,31%
% marge et aléas	3,05%	3,09%	4,99%
Coût kilométrique total (hors vélo)	1,93 €	2,28 €	2,80 €
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,06 €	0,08 €	0,09 €
Recettes commerciales par voyage	0,45 €	#DIV/0!	0,84 €

Ratios techniques			
Taux de réserve	0%	50%	0%
Taux de HLP	16%	6%	3%
Productivité véhicules	74 170,50	39 498,25	76 088,38
Productivité conducteurs	26 489,46	25 368,35	23 088,58
Vitesse commerciale	22,64	22,91	22,61
Vitesse moyenne de HLP	42,12	22,85	28,90
Vitesse d'exploitation	21,73	18,83	18,55
Vitesse de production	19,15	17,55	16,15

- ➔ **KEOLIS** : cout kilométrique optimisé avec taux de frais généraux et marge performants. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : cout kilométrique assez élevé (conduite et frais généraux). L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : cout kilométrique très élevé. L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.

3.1. Option obligatoire N°1 – Fréquence

3.1.2. Critères 2 / 3 / 4

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 2 – Qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la fréquence de la ligne B : fréquence de 45 minutes toute la journée 	<ul style="list-style-type: none"> Option justifiée car la ligne dessert les plus grands émetteurs de déplacements (quartiers d'habitat, centres commerciaux, centre-ville, université, ...) + actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la fréquence de la ligne B : fréquence de 45 minutes toute la journée
Jugement	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	<ul style="list-style-type: none"> + 1 véhicule + 6 592H + 119 854 km 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 midibus + 4 005 H + 70 358 km ttx 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 minibus + 3254 H commerciales + 73 567 km
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
Jugement			



3.2.1. Critère 1 – Valeur financière

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Option N°2	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT			
Charges d'exploitation (1)	46 995 €	92 816 €	78 501 €
Recettes forfaitaires (2)	3 384 €	1 923 €	4 133 €
CFF = (1) - (2)	43 611 €	90 893 €	74 367 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	43 611 €	90 893 €	74 367 €
Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	7,20%	2,07%	5,27%
Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégué			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Véhicules et leurs équipements	- €	180 000 €	200 000 €
SAEIV / Billettique	- €	- €	- €
Autre	- €	21 250 €	- €
Total sur 2026-2031	- €	201 250 €	200 000 €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **43 611€/an**. Pas de PPI à la charge du délégué. Taux de couverture de 7,20%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **90 893€/an**. PPI inclut 1 véhicule thermique et 25 poteaux d'arrêt. Taux de couverture de 2,07%. L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **74 367€/an**. PPI inclut 1 véhicule GNV. Taux de couverture de 5,27%. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.

Ratios financiers			
Option N°2	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	En propre	En propre	En propre
Coût de conduite/CR ETC	33 958,48 €	40 804,43 €	42 875,31 €
Taux de charges patronales	38%	36%	32%
Roulage midibus groupe 2	#DIV/0!	#DIV/0!	0,63 €
Roulage midibus groupe 3	#DIV/0!	0,42 €	#DIV/0!
Roulage minibus groupe 3	0,53 €	#DIV/0!	#DIV/0!
% cout SST / coût total	0%	0%	0%
% frais généraux (yc mkg)	5,12%	10,38%	15,81%
% frais assistance technique	0,00%	0,00%	0,67%
% marge et aléas	2,96%	3,09%	4,98%
Coût kilométrique total (hors vélo)	2,30 €	2,20 €	3,11 €
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,17 €	0,05 €	0,16 €
Recettes commerciales par voyage	0,45 €	#DIV/0!	0,81 €
Ratios techniques			
Taux de réserve	0%	0%	0%
Taux de HLP	20%	34%	7%
Productivité véhicules	20 434,40	42 223,35	22 468,36
Productivité conducteurs	22 704,89	27 861,13	23 916,35
Vitesse commerciale	20,53	20,54	19,93
Vitesse moyenne de HLP	32,00	32,33	250,75
Vitesse d'exploitation	20,32	21,12	18,74
Vitesse de production	17,05	19,27	16,73

- ➔ **KEOLIS** : cout kilométrique assez élevé malgré taux de frais généraux et marge performants. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : cout kilométrique assez élevé (conduite et frais généraux). L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : cout kilométrique très élevé (conduite et frais généraux). L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.

3.2.2. Critères 2 / 3 / 4

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 2 – Qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> Création de la ligne C 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle ligne à vocation scolaire et de desserte fine du territoire (de Grâce à Plouisy en passant par le centre de Guingamp). Option justifiée car maintient une grande partie de la ligne 3 actuelle qui est la ligne la plus fréquentée du réseau. + actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs de Plouisy et Grâce desservis de manière régulière, rendant ainsi le TAD moins pertinent dans ces deux communes. Le chiffrage de l'option 2 inclut la suppression du TAD pour Plouisy et Grâce. La ligne C viendra remplacer la navette ESAT. Ainsi, il faut retrancher les unités d'œuvre de la navette ESAT pour avoir les moyens, les recettes et les coûts
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	<ul style="list-style-type: none"> + 1 véhicule + 1198H +20 434 km 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 midibus + 1383 H + 30 599 km ttx 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 minibus + 20 346 km + 1 177H commerciales
Jugement	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
Jugement			

3.3.1. Critère 1 – Valeur financière

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Option N°3	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT			
Charges d'exploitation (1)	45 586 €	44 298 €	55 976 €
Recettes forfaitaires (2)	1 135 €	1 121 €	2 055 €
CFF = (1) - (2)	44 452 €	43 177 €	53 921 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	44 452 €	43 177 €	53 921 €
Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	2,49%	2,53%	3,67%
Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégant			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Véhicules et leurs équipements	- €	- €	- €
SAEIV / Billettique	- €	- €	- €
Autre	- €	2 550 €	- €
Total sur 2026-2031	- €	2 550 €	- €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **44 452€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 2,49%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **43 177€/an**. PPI inclut 3 poteaux d'arrêt. Taux de couverture de 2,53%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **53 921€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 3,67%. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.

Ratios financiers			
Option N°3	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	En propre	En propre	En propre
Coût de conduite/CR ETC	33 989,07 €	40 802,88 €	42 875,31 €
Taux de charges patronales	38%	36%	32%
Roulage midibus groupe 3	#DIV/0!	0,42 €	0,65 €
Roulage minibus groupe 3	0,54 €	#DIV/0!	#DIV/0!
% cout SST / coût total	0%	0%	0%
% frais généraux (yc mkg)	5,28%	8,82%	4,51%
% frais assistance technique	0,00%	0,00%	0,31%
% marge et aléas	2,94%	3,09%	4,97%
Coût kilométrique total (hors vélo)	2,60 €	2,86 €	3,36 €
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,06 €	0,07 €	0,12 €
Recettes commerciales par voyage	0,45 €	#DIV/0!	0,82 €

Ratios techniques			
Taux de réserve	0%	#DIV/0!	#DIV/0!
Taux de HLP	24%	12%	20%
Productivité véhicules	17 502,23	#DIV/0!	#DIV/0!
Productivité conducteurs	19 446,92	20 148,67	18 742,44
Vitesse commerciale	24,71	25,16	24,74
Vitesse moyenne de HLP	29,12	12,74	33,92
Vitesse d'exploitation	21,19	17,58	20,16
Vitesse de production	14,59	13,94	13,11

- ➔ **KEOLIS** : cout kilométrique assez élevé malgré taux de frais généraux et marge performants. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : cout kilométrique assez élevé (conduite). L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : cout kilométrique très élevé. L'offre du candidat est jugée **non satisfaisante** sur ce sous-critère.

3.3.2. Critères 2 / 3 / 4

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 2 – Qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> Création navette ZI Bellevue 	<ul style="list-style-type: none"> Permet d'élargir l'amplitude horaire de la ligne B pour les entreprises et les salariés. Toutefois, afin d'obtenir une meilleure couverture de la zone, un TAD en rabattement type « Matinéo » à Vannes serait plus efficient parce que ne se limitant pas à quelques arrêts d'une ligne mais à toute la zone urbaine. + actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Propose une alternative avec du Blablacar Daily (covoiturage domicile-travail)
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	<ul style="list-style-type: none"> + 1 véhicule + 851H + 12 412 KM 	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation véhicule ligne B + 991H + 13 810 km ttx 	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation véhicule ligne B + 546 H commerciales + 13 510 km CCX
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
Jugement			

3.4.1. Critère 1 – Valeur financière

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Option N°4	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT			
Charges d'exploitation (1)	31 592 €	18 720 €	20 627 €
Recettes forfaitaires (2)	974 €	531 €	1 087 €
CFF = (1) - (2)	30 618 €	18 189 €	19 540 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	30 618 €	18 189 €	19 540 €

Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	3,08%	2,83%	5,27%

Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégant			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Véhicules et leurs équipements	- €	- €	- €
SAEIV / Billettique	- €	- €	- €
Autre	- €	17 000 €	- €
Total sur 2026-2031	- €	17 000 €	- €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **30 618€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 3,08%. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **18 189€/an**. PPI inclut 20 poteaux d'arrêt. Taux de couverture de 2,83%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **19 540€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 5,27%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.

Ratios financiers			
Option N°4	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	En propre	En propre	En propre
Coût de conduite/CR ETC	37 008,14 €	#DIV/0!	42 875,31 €
Taux de charges patronales	38%	#DIV/0!	32%
Roulage midibus groupe 3	#DIV/0!	#DIV/0!	0,65 €
Roulage minibus groupe 3	0,55 €	#DIV/0!	#DIV/0!
% cout SST / coût total	0%	96%	0%
% frais généraux (yc mkg)	7,61%	0,00%	4,46%
% frais assistance technique	0,00%	0,00%	0,31%
% marge et aléas	2,93%	0,00%	5,02%
Coût kilométrique total (hors vélo)	2,11 €	#DIV/0!	2,61 €
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,07 €	#DIV/0!	0,14 €
Recettes commerciales par voyage	0,45 €	#DIV/0!	0,91 €

Ratios techniques			
Taux de réserve	0%	#DIV/0!	0%
Taux de HLP	20%	6%	15%
Productivité véhicules	14 945,91	#DIV/0!	7 903,82
Productivité conducteurs	30 383,73	19 284,46	26 947,77
Vitesse commerciale	24,59	24,93	24,66
Vitesse moyenne de HLP	33,47	7,94	40,45
Vitesse d'exploitation	23,80	13,67	23,09
Vitesse de production	20,93	12,99	18,85

- ➔ **KEOLIS** : cout kilométrique correct avec taux de frais généraux et marge performants. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : recours à la sous-traitance. Coût kilométrique calculé à 2,58€. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : cout kilométrique très élevé. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.

3.4. Option obligatoire N°4 – Création ligne F

3.4.2. Critères 2 / 3 / 4

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 2 – Qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> Création ligne F Erreur chiffrage 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'option F est mise en place, les communes de Ploubazlanec et Plouézec seront desservies de manière régulière les mardis, mercredis et samedis. Afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire, le TAD sera supprimé dans ces deux communes. Par conséquent, le chiffrage de l'option F comprend également la suppression du TAD pour Ploubazlanec et Plouézec.
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	<ul style="list-style-type: none"> + 1 véhicule + 714H + 14 964 km 	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation minicar scolaire + 559H + 7 266 km ttx 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 minibus + 6858 km ccx + 278 H commerciales
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
Jugement			

3.5.1. Critère 1 – Valeur financière

Montant de la contribution financière forfaitaire			
Option N°5	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT			
Charges d'exploitation (1)	39 406 €	27 211 €	29 410 €
Recettes forfaitaires (2)	591 €	189 €	1 131 €
CFF = (1) - (2)	38 816 €	27 022 €	28 279 €
Compensations tarifaires (3)	- €	- €	- €
CFF + compensations tarifaires = (1) + (2) + (3)	38 816 €	27 022 €	28 279 €
Niveau du taux de couverture (R/D)			
Taux de couverture R/D = (1) / (2)	1,50%	0,69%	3,85%
Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement à la charge du Délégrant			
En € HT sur la durée du contrat	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Véhicules et leurs équipements	- €	- €	- €
SAEIV / Billettique	- €	- €	- €
Autre	- €	15 300 €	- €
Total sur 2026-2031	- €	15 300 €	- €

- ➔ **KEOLIS** : CFF de **38 816€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 1,50%. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : CFF de **27 022€/an**. PPI inclut 18 poteaux d'arrêt. Taux de couverture de 0,69%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : CFF de **28 279€/an**. Pas de PPI à la charge du délégant. Taux de couverture de 3,85%. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.

Ratios financiers			
Option N°5	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Moyenne annuelle en € HT	En propre	En propre	En propre
Coût de conduite/CR ETC	22 391,52 €	#DIV/0!	#DIV/0!
Taux de charges patronales	38%	#DIV/0!	#DIV/0!
Roulage minibus groupe 3	0,65 €	#DIV/0!	#DIV/0!
% cout SST / coût total	0%	98%	99%
% frais généraux (yc mkg)	12,21%	0,00%	0,00%
% frais assistance technique	0,00%	0,00%	#DIV/0!
% marge et aléas	3,01%	0,00%	#DIV/0!
Coût kilométrique total (hors vélo)	2,79 €	#DIV/0!	#DIV/0!
Recettes commerciales par kilomètre totaux	0,04 €	#DIV/0!	#DIV/0!
Recettes commerciales par voyage	0,45 €	#DIV/0!	0,90 €

Ratios techniques			
Taux de réserve	0%	#DIV/0!	0%
Taux de HLP	43%	72%	83%
Productivité véhicules	7 073,19	#DIV/0!	15 527,36
Productivité conducteurs	14 146,38	24 130,78	40 479,51
Vitesse commerciale	21,33	21,92	21,64
Vitesse moyenne de HLP	30,92	50,37	46,28
Vitesse d'exploitation	24,66	18,86	38,64
Vitesse de production	16,11	16,26	26,78

- ➔ **KEOLIS** : cout kilométrique correct avec taux de frais généraux et marge performants. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **TRANSDEV** : recours à la sous-traitance. Coût kilométrique calculé à 2,75€. L'offre du candidat est jugée **peu satisfaisante** sur ce sous-critère.
- ➔ **JEZEQUEL** : recours à la sous-traitance. Coût kilométrique calculé à 1,89€. L'offre du candidat est jugée **satisfaisante** sur ce sous-critère.

3.5. Option obligatoire N°5 – Création ligne G

3.5.2. Critères 2 / 3 / 4

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 2 – Qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> Création ligne G Erreur chiffrage 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'option G est activée, les communes de Kerfot et Yvias seront desservies de manière régulière les mardis, mercredis et samedis. Pour garantir une cohérence sur l'ensemble du territoire, le TAD sera supprimé dans ces deux communes. Ainsi, le chiffrage de l'option G inclut également la suppression du TAD pour Kerfot et Yvias
Jugement	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	<ul style="list-style-type: none"> + 1 véhicule + 605 H + 9 708km 	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation car scolaire + 756H + 8 808 km ttx 	<ul style="list-style-type: none"> + 1 minicar + 2686 km ccx + 124H commerciale
Jugement	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
Jugement			

3.6. Synthèse jugement options obligatoires

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
OPTION N°1 – AMELIORATION FREQUENCE LIGNE B			
Critère 1 – Valeur financière	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Non satisfaisant
Critère 2 – Qualité de service	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
OPTION N°2 – CREATION LIGNE C			
Critère 1 – Valeur financière	Satisfaisant	Non satisfaisant	Peu satisfaisant
Critère 2 – Qualité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
OPTION N°3 – CREATION NAVETTE ZI BELLEVUE			
Critère 1 – Valeur financière	Satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Critère 2 – Qualité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT

3.6. Synthèse jugement options obligatoires

	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
OPTION N°4 – CREATION LIGNE F			
Critère 1 – Valeur financière	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 2 – Qualité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT
OPTION N°5 – CREATION LIGNE G			
Critère 1 – Valeur financière	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 2 – Qualité de service	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 3 – Exploitation et continuité de service	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère 4 – Politique environnementale	NON OPERANT	NON OPERANT	NON OPERANT



4 Avis de la CDSP

- 4.1. Synthèse financière
- 4.2. Synthèse jugements
- 4.3. Avis de la CDSP



4.1. Synthèse financière

Montant Total de la concession			
Total des charges sur la durée du contrat en € HT	KEOLIS Offre 1	TRANSDEV Offre 1	JEZEQUEL Offre 1
Offre de base	23 015 266 €	23 272 853 €	23 772 658 €
Option N°1 - Amélioration fréquence ligne B	766 683 €	962 527 €	1 137 231 €
Option N°2 - Création ligne C	252 051 €	496 905 €	420 109 €
Option N°3 - Création navette ZI Bellevue	244 555 €	238 363 €	299 628 €
Option N°4 - Création ligne F	189 853 €	94 998 €	103 468 €
Option N°5 - Création ligne G	211 569 €	145 811 €	157 496 €
Total sur 6 ans	24 679 978 €	25 211 457 €	25 890 590 €
Estimation concession	22 750 000 €		
Ecart offre / estimation	8,48%	10,82%	13,80%

CFF totale			
CFF en moyenne annuelle en € HT	KEOLIS Offre 1	TRANSDEV Offre 1	JEZEQUEL Offre 1
Offre de base	3 374 270 €	3 512 948 €	3 483 099 €
Option N°1	139 344 €	173 814 €	206 161 €
Option N°2	43 611 €	90 893 €	74 367 €
Option N°3	44 452 €	43 177 €	53 921 €
Option N°4	30 618 €	18 189 €	19 540 €
Option N°5	38 816 €	27 022 €	28 279 €
Total en moyenne annuelle	3 671 110 €	3 866 043 €	3 865 367 €
Total sur 6 ans	22 026 661 €	23 196 258 €	23 192 204 €



4.2. Synthèse jugements

TS : Très satisfaisant / S : Satisfaisant / PS : Peu satisfaisant / NS : Non satisfaisant

Critères	BASE			OPTION 1			OPTION 2		
	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 1	S	PS	S	S	PS	NS	S	NS	PS
Critère 2	PS	S	PS	S	S	S	PS	S	S
Critère 3	PS	S	PS	PS	S	S	S	S	S
Critère 4	S	S	S						
Jugement global	S	S	S	S	S	PS	S	PS	S

Critères	OPTION 3			OPTION 4			OPTION 5		
	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL	KEOLIS	TRANSDEV	JEZEQUEL
Critère 1	S	S	PS	PS	S	S	PS	S	S
Critère 2	PS	S	S	PS	S	S	PS	S	S
Critère 3	S	S	S	PS	S	S	S	S	S
Critère 4									
Jugement global	S	S	S	PS	S	S	PS	S	S

4.3. Avis de la CDSP

- Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, « ***Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention engage ensuite librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre*** ».
- Au vu de l'examen des offres opéré ci-avant, la commission de DSP propose d'engager les négociations avec les candidats suivants :
- **KEOLIS**
 - **TRANSDEV**
 - **JEZEQUEL**

